
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 26 mars 2007

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 6)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 6)
Appel nominal	(p. 6)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 10 janvier et 12 février 2007	(p. 6)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 (dossiers n° 2007-3974 et 2007-3975)	(p. 6)
Communication de monsieur le président relative aux décisions du tribunal administratif de Lyon sur des recours en annulation du PLU	(p. 6)
Election du 36 ^{ème} vice-président	
* opérations de vote	(p. 7)
* résultats du vote	(p. 15)
Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein de la société anonyme Aéroports de Lyon (dossier n° 2007-4027)	
* opérations de vote	(p. 18)
* résultats du vote	(p. 20)
Désignation d'un représentant de la communauté urbaine au sein du conseil syndical du Séal (dossier n° 2007-4035)	
* opérations de vote	(p. 21)
* résultats du vote	(p. 25)
Question orale de monsieur Bertrand relative au contrat de régie intéressée en faveur d'ASF	(p. 30)

Les textes des délibérations n° 2007-3974 à 2007-4064 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 364.

N° 2007-3974	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 22 janvier 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -	(p. 6)
N° 2007-3975	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 26 février 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -	(p. 6)

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2007-3976	Pôle de compétence en urbanisme à Lyon - Renouvellement de la convention de participation financière -	(p. 7)
N° 2007-3977	Francheville - Place du Bourg et du Mail - Convention de maîtrise d'ouvrage unique et nouveau plan de financement -	(p. 7)
N° 2007-3978	Villeurbanne - Quartier Bel Air - Les Brosses - Résidence Saint André - Requalification des espaces extérieurs - Avenant au mandat de travaux - Révision d'autorisation de programme -	(p. 7)
N° 2007-3979	Vaulx en Velin - Quartier des Vernay-Verchères - Requalification des espaces extérieurs - Individualisation d'autorisation de programme partielle -	(p. 7)
N° 2007-3980	Sathonay Camp - Triangle du Génie - Rue Garibaldi - Individualisation d'autorisation de programme -	(p. 7)

N° 2007-3981	<i>Lyon 3° - Place de Francfort - Gare routière - Convention avec la SNCF et la société Cartrans 69 -</i>	(p. 8)
N° 2007-3982	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Secteur du Cerisier - Marché de maîtrise d'oeuvre - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Commission composée comme un jury - Abrogation de la délibération n° 2006-3793 en date du 12 décembre 2006 -</i>	(p. 7)
N° 2007-3983	<i>Oullins - ZAC Narcisse Bertholey - Convention de concession avec la SERL - Avenant n° 5 -</i>	(p. 7)
N° 2007-3984	<i>Limonest - ZAC des Bruyères - Foncier et études techniques - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 8)
N° 2007-3985	<i>Vénissieux - ZAC Vénissy - Travaux du programme des équipements publics (PEP) - Bilan de l'enquête publiqueselon la loi du 12 juillet 1983 dite loi Bouchardeau - Déclaration de projet -</i>	(p. 7)
N° 2007-3986	<i>Aires d'accueil des gens du voyage - Petits travaux d'investissement et de maintien du patrimoine communautaire sur les aires ouvertes et nécessaires à leur bon fonctionnement -</i>	(p. 8)
N° 2007-3987	<i>Rillieux la Pape - Quartier des Semailles - Chemin de la Teyssonnière - Approbation de la deuxième phase de travaux - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 8)
N° 2007-3988	<i>Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Convention pluriannuelle - Participation financière - Avenant n° 1 -</i>	(p. 7)
N° 2007-3989	<i>Décines Charpieu - Relogement des familles sédentarisées - Subvention d'équipement et travaux de compétence communautaire - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2007-3990	<i>Caluire et Cuire, Lyon 6° - Passerelle sur le Rhône entre la Cité internationale et le quartier Saint Clair - Lancement de la procédure du choix du maître d'oeuvre - Concours de maîtrise d'oeuvre restreint - Composition du jury -</i>	(p. 22)
N° 2007-3991	<i>Lyon 3° - Parc de la fosse aux Ours - Modification d'un tarif (plafond nocturne) -</i>	(p. 8)
N° 2007-3992	<i>Utilisation d'appuis du réseau de distribution d'électricité pour le réseau fibre optique de régulation du trafic PC Criter - Convention avec le Syder et EDF -</i>	(p. 9)
N° 2007-3993	<i>Utilisation d'appuis du réseau de distribution d'éclairage public pour le réseau fibre optique de régulation du trafic PC Criter - Convention avec le Sigerly -</i>	(p. 9)
N° 2007-3994	<i>Vénissieux - Projet connexe T4 - Réaménagement de la rue Paul Bert - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 9)
N° 2007-3995	<i>Mions - ZAC du Centre - Approbation du programme et du bilan actualisé de la ZAC - Approbation du programme d'équipements publics (PEP) modifié - Avenant n° 3 de prorogation de la convention publique d'aménagement (CPA) -</i>	(p. 7)
N° 2007-3996	<i>Ecully, Tassin la Demi Lune - Tranchée couverte du boulevard du Valvert - Instauration d'un périmètre d'étude -</i>	(p. 23)
N° 2007-3997	<i>Programme européen Concerto - Projet Renaissance - Changement du coordinateur européen - Avenant au contrat européen - Avenant au consortium agreement - Encaissement des subventions Région et Europe - Reversement des subventions -</i>	(p. 24)
N° 2007-3998	<i>Lyon 9° - Rue Sergent Michel Berthet - Révision du coût d'opération - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 8)
N° 2007-3999	<i>Lyon 4°, Lyon 9° - Pont Schuman - Ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 25)
N° 2007-4000	<i>Saint Germain au Mont d'Or - ZAC de la Mendillonne - Travaux primaires - Actualisation des coûts - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 7)
N° 2007-4001	<i>Utilisation, par des opérateurs de service, des données de trafic routier produites par la Communauté urbaine - Convention avec la société Carte blanche conseil -</i>	(p. 27)
N° 2007-4002	<i>Corbas - ZAC Pôle Alimentaire - Mise en place de matériaux - Approbation d'une convention tripartite à souscrire avec la SNC Corbas développement et la SEM Lyon confluence -</i>	(p. 9)
N° 2007-4003	<i>Lyon 3° - Déclassement en volumes, du domaine public de voirie communautaire, de la trémie dépose-minute de la gare de Lyon Part-Dieu - Abrogation de la délibération n° 2001-0123 en date du 25 juin 2001 -</i>	(p. 8)
N° 2007-4004	<i>Givors - Institution du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et zones d'urbanisation future du plan local d'urbanisme (PLU) couvrant la Commune -</i>	(p. 7)
N° 2007-4005	<i>Lyon 6° - Extension du palais des congrès - Cité internationale - Notification des décomptes généraux pour deux marchés de travaux -</i>	(p. 9)

N° 2007-4006	<i>Marcy l'Etoile - Prolongement de l'avenue des Alpes - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 27)
N° 2007-4007	<i>Marcy l'Etoile - Prolongement de l'avenue des Alpes - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 8)
N° 2007-4008	<i>Lyon 6° - Extension du palais des congrès - Cité internationale - Demande d'une autorisation de programme (AP) complémentaire -</i>	(p. 9)
N° 2007-4009	<i>Ecully - Réaménagement de la bretelle de sortie du tronçon nord du périphérique vers l'A 6 et du giratoire de l'Europe - Demande de complément d'autorisation de programme (AP) pour les travaux -</i>	(p. 28)
N° 2007-4010	<i>Oullins - Confortement des balmes de la Cadière - Avis sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 8)
N° 2007-4011	<i>Rillieux la Pape - Aménagement d'un parking pour les usagers de la gare - Demande de subvention à la région Rhône-Alpes - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2007-4012	<i>Lyon - Boulevard périphérique nord de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme - Opération 1344 - BPNL régie intéressée - Acquisition de biens mobiliers -</i>	(p. 8)
N° 2007-4013	<i>Lyon 4° - Tunnel sous la Croix-Rousse-Rénovation lourde - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2007-4014	<i>Lyon - Tunnels sous Fourvière, Brotteaux-Servient et Vivier-Merle - Expertise génie civil et programme de GER - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2007-4015	<i>Lyon - Tunnels sous Fourvière et Vivier-Merle - Mise en conformité du boulevard périphérique nord de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2007-4016	<i>Oullins - ZAC Narcisse Bertholey - Place Arlès Dufour - Avenant au mandat de travaux SERL - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 7)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2007-4017	<i>Bron - Implantation de la direction générale de l'Inrets - Individualisation d'autorisation de programme - Convention multipartite - Subvention -</i>	(p. 12)
N° 2007-4018	<i>Démarche d'économie sociale et solidaire en association avec le pôle compétence en urbanisme - Convention 2007 - Subvention -</i>	(p. 13)
N° 2007-4019	<i>Convention avec ModaLyon - Marché de la mode - Subvention -</i>	(p. 9)
N° 2007-4020	<i>Pôle de compétitivité LyonBiopôle - Soutien à l'animation et à la promotion du pôle de compétitivité LyonBiopôle et au développement du projet Eurobiocluster sud - Convention 2007 - Subvention -</i>	(p. 10)
N° 2007-4021	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat] : animation de la Maison de la création d'entreprise de la Duchère - Soutien à la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône - Signature d'une convention spécifique -</i>	(p. 10)
N° 2007-4022	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : soutien à l'incubateur Créalys - Avenant à la convention de partenariat 2006-2007 - Subvention -</i>	(p. 10)
N° 2007-4023	<i>Convention 2007 avec l'association Jeunes Ambassadeurs - Subvention -</i>	(p. 10)
N° 2007-4024	<i>Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) - Convention 2005-2007 - Avenant n° 2 (année 2007) - Subvention -</i>	(p. 16)
N° 2007-4025	<i>Convention avec l'association Lyon Urban Truck and Bus 2015 : soutien à l'animation, à la communication et à l'organisation de l'événement Truck and Bus World Forum en 2007 - Subvention -</i>	(p. 16)
N° 2007-4026	<i>Convention avec le pôle de compétitivité Techtera - Soutien à l'animation, la promotion et la communication - Subvention -</i>	(p. 9)
N° 2007-4027	<i>Aéroports de Lyon Saint Exupéry et Bron - Désignation du représentant de la Communauté urbaine -</i>	(p. 16)
N° 2007-4028	<i>Concours La Mode s'exprime, elle s'imprime - Convention avec le syndicat Unitex - Subvention -</i>	(p. 9)
N° 2007-4029	<i>Association du village des créateurs du passage Thiaffait - Avenant n° 1 à la convention triennale 2006-2008 - Subvention 2007 -</i>	(p. 18)
N° 2007-4030	<i>Fédération française de l'industrie de la maille et de la bonneterie - Salon sport-achat - Convention - Subvention 2007 -</i>	(p. 9)

N° 2007-4031 *Renouvellement du classement de l'Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon -* (p. 10)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2007-4032 *Lyon 3° - 217, rue Garibaldi - Opération Lyon 3° - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 10)

N° 2007-4033 *Hôtel de Communauté - Travaux de rénovation - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 10)

N° 2007-4034 *Champagne au Mont d'Or - Aménagement du site de la direction de la propreté, chemin du Tronchon - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 10)

N° 2007-4035 *Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sepal) - Désignation de deux représentants titulaires supplémentaires et d'un représentant suppléant supplémentaire -* (p. 21)

N° 2007-4036 *Caluire et Cuire - Construction d'une déchèterie - Complément d'individualisation d'autorisation de programme -* (p. 21)

N° 2007-4037 *Sépál - Convention de valorisation financière des moyens mis à disposition -* (p. 10)

N° 2007-4038 *Villeurbanne - IUT B, rue de France - Université Claude Bernard Lyon 1 - Individualisation de l'autorisation de programme complémentaire -* (p. 11)

N° 2007-4039 *Avenant n° 1 aux contrats de plan avec les organismes HLM communautaires -* (p. 10)

N° 2007-4040 *Association Région urbaine de Lyon (RUL) - Convention 2007-2008 - Programme d'action - Subvention 2007 -* (p. 11)

N° 2007-4041 *Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Convention de délégation de service public - Avenant n° 2 - Abrogation de la délibération n° 2007-3951 en date du 12 février 2007 -* retiré

N° 2007-4042 *Décision modificative -* (p. 10)

N° 2007-4063 *Taux de la taxe professionnelle 2007 -* (p. 21)

N° 2007-4064 *Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2007 -* (p. 22)

COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2007-4043 *Coparly - Convention pluriannuelle - Programme d'activités et subvention 2007 -* (p. 18)

N° 2007-4044 *Convention avec l'université Jean Monnet de Saint Etienne et le laboratoire de recherche IERP - Subvention -* (p. 11)

N° 2007-4045 *Marché public pour la fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et de prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 5 : fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et de prestations ponctuelles d'interventions associées, nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements de collecte et de nettoyage de marque OMB du parc de la communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -* (p. 11)

N° 2007-4046 *Givors - Accès au quai de Givors Bans et utilisation - Convention avec le syndicat intercommunal des déchets Sud Rhône -* (p. 11)

N° 2007-4047 *Avenant au contrat passé avec la société Eco-emballages, à la suite de l'adhésion des communes de Givors et de Grigny -* (p. 12)

N° 2007-4048 *Genas - Réhabilitation du centre d'enfouissement technique - Marché public n° 970 852 Z - Autorisation de signer l'avenant n° 5 -* (p. 11)

N° 2007-4049 *Enlèvement, transport et traitement des résidus de l'épuration des fumées de l'incinération des ordures ménagères (Refiom), production issue de l'usine d'incinération de Lyon-sud - lot n° 1 : enlèvement, transport et traitement des cendres volantes et des boues d'hydroxyde, par procédé d'inertage suivi d'un enfouissement en centre de stockage de déchets ultimes - Autorisation de signer le marché -* (p. 12)

N° 2007-4050 *Enlèvement, transport et traitement des Refiom (résidus d'épuration des fumées de l'incinération des ordures ménagères), production issue de l'usine d'incinération de Lyon sud - Lot n° 2 : enlèvement, transport et traitement des cendres volantes et des boues d'hydroxyde, procédé par valorisation matière - Autorisation de signer le marché -* (p. 12)

N° 2007-4051 *Tri d'une partie puis de l'ensemble des déchets des ménages issus de la collecte sélective - Lot n° 1 : partie nord-est du territoire communautaire - Lancement d'une procédure de marché (appel d'offres) -* (p. 19)

N° 2007-4052	<i>Association Acoucité - Avenant n° 1 - Programme d'activités et subvention 2007 -</i>	(p. 11)
N° 2007-4053	<i>Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Programme d'activités et subvention 2007 - Avenant n° 1 -</i>	(p. 11)
N° 2007-4054	<i>Association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement - Convention pluriannuelle 2007-2008 - Subvention -</i>	(p. 11)
N° 2007-4055	<i>Comité social - Avenant annuel à la convention-cadre -</i>	(p. 12)
N° 2007-4056	<i>Environnement et développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Fonds de concours aux partenaires pour l'année 2007 - Convention-type et annexes -</i>	(p. 11)
N° 2007-4057	<i>Coopération décentralisée Eau avec la Palestine - Autorisation de signer une convention -</i>	(p. 20)
N° 2007-4058	<i>Association Ateliers de la citoyenneté - Subvention -</i>	(p. 12)
N° 2007-4059	<i>Demande d'individualisation des opérations - Autorisation de programme globale : AP 08 écologie urbaine et AP 10 maintenance et renouvellement -</i>	(p. 12)
N° 2007-4060	<i>Demande d'individualisation des opérations globalisées - Autorisation de programme globale : AP 08 écologie urbaine et AP 10 maintenance et renouvellement -</i>	(p. 12)
N° 2007-4061	<i>Tri d'une partie de l'ensemble des déchets des ménages issus de la collecte sélective - Lot n° 2 : partie sud-ouest du territoire communautaire - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)
N° 2007-4062	<i>Programme européen Amica sur le réchauffement climatique - Changement de partenariat - Convention avec l'association Agence locale de l'énergie (ALE) - Clôture de la convention avec l'association Hespul - Subvention -</i>	(p. 11)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
président

Le lundi 26 mars 2007 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 16 mars 2007 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole

(Madame Belaziz- Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Polga, Pillonel, Claisse, Mme Guillemot, MM. Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Brochier, Brolquier, Buronfosse, Chaffringeon, Chapas, Chevailler, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, De Coster, Decieux, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Desseigne, Durieux, Fillot, Flaconnèche, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gignoux, Gigot, Giordano, Girod, Gonon, Guétaz, Mme Guillaume, M. Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, M. Pacalon, Mme Palleja, MM. Passi, Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Petitjean, MM. Philip, Plazzi, Mmes Puviv de Chavannes, Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Roux de Bezieux, Sauzay, Serres, Téodori, Terracher, Tête, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Reppelin), Lambert (pouvoir à M. Serres), Abadie (pouvoir à M. Duport), Barral (pouvoir à M. Vesco), Blein (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Buffet, Clamaron (pouvoir à M. Collet), Mme Desbazeille (pouvoir à Mme Nachury), MM. Deschamps (pouvoir à Mme Guillaume), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dubost, MM. Forissier (pouvoir à M. Gonon), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Roche), Guimet (pouvoir à M. Bouju), Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Le Gall (pouvoir à M. Jeannot), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Mosnier-Laï (pouvoir à Mme Decieux), MM. Nardone (pouvoir à Mme Bargoin), Nissanian (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Orcel-Busseneau (pouvoir à M. Girod), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Peytavin (pouvoir à M. Lévêque), Psaltopoulos (pouvoir à Mme Tourniaire), MM. Rémont (pouvoir à Mme Frieh), Rendu (pouvoir à M. Petit), Rousseau (pouvoir à M. Communal-Haour), Sangalli (pouvoir à M. Allais), Sardat (pouvoir à M. Lelièvre), Mme Spiteri (pouvoir à M. Delorme), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Meyer), Thivillier (pouvoir à Mme Decriaud), Turcas (pouvoir à M. Bideau), Mme Yéréman (pouvoir à M. Téodori).

Absents non excusés : MM. Barge, Guillemot, Mme Marquaille, M. Vial.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Mme Elmalan (pouvoir à M. Buronfosse), M. Malaval (pouvoir à Mme Bertrix), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Besnard), Mme David (pouvoir à M. Pacalon), M. Assi (pouvoir à M. Chapas), M. Darne J.C. (pouvoir à Mme Petitjean) M. Fournel (pouvoir à M. Benarbia), M. Gerin (pouvoir à M. Chevailler), M. Gigot (pouvoir à M. Chapas), M. Giordano (pouvoir à M. Durieux), M. Laréal (pouvoir à Mme De Coster).

Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 10 janvier et 12 février 2007

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 10 janvier et 12 février 2007. Si personne n'a d'observation à présenter, je les mets aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2007-3974 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 22 janvier 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des Assemblées -

N° 2007-3975 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 26 février 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des Assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 27 mars 2006 au Bureau délibératif et qui font l'objet des rapports numéros 2007-3974 et 2007-3975.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Communication de monsieur le président relative aux décisions du tribunal administratif de Lyon sur des recours en annulation du PLU

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, le tribunal administratif de Lyon a rendu, le 8 février dernier, 37 décisions sur des recours en annulation du PLU que nous avons adopté en juillet 2005. Certains d'entre vous ont été destinataires des jugements puisque leur Commune était concernée. A quelques exceptions près, tous les recours ont été rejetés ; les six cas d'annulation concernent des points de détail dont certains avaient, par anticipation, été traités lors de la modification n° 1 que nous examinerons pour approbation lors du Conseil de mai.

Ce résultat positif consacre une double réussite, celle de la maîtrise de nos procédures et de la forme d'un document complexe et volumineux -je vous rappelle ce qui s'était passé pour le POS en début de mandat-, celle de la qualité et de la cohérence du contenu qui ont été soulignées par les magistrats lors de l'audience. C'est aussi une confirmation de l'erreur dans laquelle étaient ceux qui doutaient de notre capacité à réaliser un PLU communautaire.

Cette réussite est aussi le fruit d'une synergie forte - toujours une synergie -, celle des communes entre elles et avec le Grand Lyon, démontrant ainsi que solidarité d'agglomération et identité communale ne sont pas antinomiques, celle des services du Grand Lyon qui ont su mettre en commun leurs efforts et leur savoir-faire pour réussir cette entreprise dans les délais voulus.

Je voudrais remercier l'ensemble des services et l'ensemble des vice-présidents qui ont participé à l'élaboration de ce PLU, messieurs Roland Crimier, Pierre Abadie, Gilles Buna, Maurice Charrier, et également en son temps François-Noël Buffet, qui ont œuvré ensemble dans la conduite de ce dossier et remercié bien sûr l'ensemble des agents qui ont fait en sorte que nous ayons pu faire adopter sans difficulté ce plan local d'urbanisme.

Election du 36° vice-président

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons maintenant à remplacer monsieur Gerin qui avait démissionné de ses fonctions de vice-président. Il convient de compléter notre exécutif en désignant un trente-sixième vice-président.

J'ai reçu la candidature de monsieur Martial Passi. Il me semblerait bon, pour montrer que notre ouverture à Givors et à Grigny n'est pas simplement de convenance ni simplement d'action, d'acter cet acte de manière symbolique et donc il me semble que Martial Passi ferait un excellent trente-sixième vice-président, même si le rang peut lui apparaître un peu modeste.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je vous rappelle que le scrutin a lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. Le scrutin est ouvert.

(Les conseillers votent).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2007-3976 - Pôle de compétence en urbanisme à Lyon - Renouvellement de la convention de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

N° 2007-3977 - Francheville - Place du Bourg et du Mail - Convention de maîtrise d'ouvrage unique et nouveau plan de financement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2007-3978 - Villeurbanne - Quartier Bel Air - Les Brosses - Résidence Saint André - Requalification des espaces extérieurs - Avenant au mandat de travaux - Révision d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-3979 - Vaulx en Velin - Quartier des Vernay-Verchères - Requalification des espaces extérieurs - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-3982 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Secteur du Cerisier - Marché de maîtrise d'oeuvre - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Commission composée comme un jury - Abrogation de la délibération n° 2006-3793 en date du 12 décembre 2006 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-3983 - Oullins - ZAC Narcisse Bertholey - Convention de concession avec la SERL - Avenant n° 5 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-3985 - Vénissieux - ZAC Vénissy - Travaux du programme des équipements publics (PEP) - Bilan de l'enquête publique selon la loi du 12 juillet 1983 dite loi Bouchardeau - Déclaration de projet - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-3988 - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Convention pluriannuelle - Participation financière - Avenant n° 1 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2007-3995 - Mions - ZAC du Centre - Approbation du programme et du bilan actualisé de la ZAC - Approbation du programme d'équipements publics (PEP) modifié - Avenant n° 3 de prorogation de la convention publique d'aménagement (CPA) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4000 - Saint Germain au Mont d'Or - ZAC de la Mendillonne - Travaux primaires - Actualisation des coûts - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4004 - Givors - Institution du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et zones d'urbanisation future du plan local d'urbanisme (PLU) couvrant la commune - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° 2007-4016 - Oullins - ZAC Narcisse Bertholey - Place Arlès Dufour - Avenant au mandat de travaux SERL - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur le vice-président David comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3976 à 2007-3979, 2007-3982, 2007-3983, 2007-3985, 2007-3988, 2007-3995, 2007-4000, 2007-4004 et 2007-4016. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-3980 - Sathonay Camp - Triangle du Génie - Rue Garibaldi - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-3984 - Limonest - ZAC des Bruyères - Foncier et études techniques - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3980 et 2007-3984. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

M. MARQUEROL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

N° 2007-3981 - Lyon 3° - Place de Francfort - Gare routière - Convention avec la SNCF et la société Cartrans 69 - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-3991 - Lyon 3° - Parc de la fosse aux Ours - Modification d'un tarif (plafond nocturne) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

N° 2007-3998 - Lyon 9° - Rue Sergent Michel Berthet - Révision du coût d'opération - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Direction générale - Missions territoriales - Vaise -

N° 2007-4003 - Lyon 3° - Déclassement en volumes, du domaine public de voirie communautaire, de la trémie dépose-minute de la gare de Lyon Part-Dieu - Abrogation de la délibération n° 2001-0123 en date du 25 juin 2001 - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4007 - Marcy l'Etoile - Prolongement de l'avenue des Alpes - Bilan de la concertation préalable - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4012 - Lyon - Boulevard périphérique nord de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme - Opération 1344 - BPNL régie intéressée - Acquisition de biens mobiliers - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4014 - Lyon - Tunnels sous Fourvière, Brotteaux-Servient et Vivier-Merle - Expertise génie civil et programme de GER - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4015 - Lyon - Tunnels sous Fourvière et Vivier-Merle - Mise en conformité du boulevard périphérique nord de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3981, 2007-3991, 2007-3998, 2007-4003, 2007-4007, 2007-4012, 2007-4014 et 2007-4015. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-3986 - Aires d'accueil des gens du voyage - Petits travaux d'investissement et de maintien du patrimoine communautaire sur les aires ouvertes et nécessaires à leur bon fonctionnement - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Da Passano rapporte le dossier numéro 2007-3986. Monsieur Da Passano n'est pas encore arrivé. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président DA PASSANO absent momentanément.

N° 2007-3987 - Rillieux la Pape - Quartier des Semailles - Chemin de la Teyssonnière - Approbation de la deuxième phase de travaux - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4010 - Oullins - Confortement des balmes de la Cadière - Avis sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2007-4011 - Rillieux la Pape - Aménagement d'un parking pour les usagers de la gare - Demande de subvention à la région Rhône-Alpes - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3987, 2007-4010 et 2007-4011. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Il s'agit d'un rapport sur les aires d'accueil des gens du voyage sur notre agglomération, un rapport concernant le confortement des balmes de la Cadière à Oullins, un autre concernant l'aménagement d'une aire de stationnement à proximité de la gare de Sathonay Camp, entre Sathonay Camp et Rillieux la Pape, et un autre rapport concernant un aménagement, dans le cadre de l'ANRU, dans le quartier des Semailles et l'opération immobilière chemin de la Teyssonnière sur lequel il y a une note au rapporteur précisant que la participation financière de la Commune est attachée à l'éclairage public pour un montant de 250 000 € TTC.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2007-3989 - Décines Charpieu - Relogement des familles sédentarisées - Subvention d'équipement et travaux de compétence communautaire - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3989. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2007-3992 - Utilisation d'appuis du réseau de distribution d'électricité pour le réseau fibre optique de régulation du trafic PC Criter - Convention avec le Syder et EDF - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-3993 - Utilisation d'appuis du réseau de distribution d'éclairage public pour le réseau fibre optique de régulation du trafic PC Criter - Convention avec le Sigerly - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3992 et 2007-3993. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2007-3994 - Vénissieux - Projet connexe T4 - Réaménagement de la rue Paul Bert - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bonnard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3994. Monsieur Bonnard, vous avez la parole.

M. BONNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BONNARD.

N° 2007-4002 - Corbas - ZAC Pôle Alimentaire - Mise en place de matériaux - Approbation d'une convention tripartite à souscrire avec la SNC Corbas développement et la SEM Lyon Confluence - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Gigot a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4002. Monsieur Gigot, vous avez la parole.

M. GIGOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit d'un dossier important puisqu'il vise en fait le déménagement du MIN à Corbas. Je crois que, dans quelques semaines, dès que mon emploi du temps sera un peu libre, nous pourrons aller inaugurer tous ensemble le premier bâtiment construit à Corbas.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. GIGOT.

N° 2007-4005 - Lyon 6° - Extension du palais des congrès - Cité internationale - Notification des décomptes généraux pour deux marchés de travaux - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2007-4008 - Lyon 6° - Extension du palais des congrès - Cité internationale - Demande d'une autorisation de programme (AP) complémentaire - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4005 et 2007-4008. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2007-4019 - Convention avec ModaLyon - Marché de la mode - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4026 - Convention avec le pôle de compétitivité Techtera - Soutien à l'animation, la promotion et la communication - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4028 - Concours La Mode s'exprime, elle s'imprime - Convention avec le syndicat Unitex - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4030 - Fédération française de l'industrie de la maille et de la bonneterie - Salons sport-achat - Convention - Subvention 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la vice-présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4019, 2007-4026, 2007-4028 et 2007-4030. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Il y a une note au rapporteur :

page 4 - *le budget prévisionnel* : en lieu et place de : "...et la région Rhône-Alpes qui pourrait soutenir l'événement par une subvention de 30 000 € pour l'exercice 2007", il convient de lire : "...et la région Rhône-Alpes qui pourrait soutenir l'événement par une subvention de 20 000 € pour l'exercice 2007".

Avis favorable de la commission sur ces quatre dossiers, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : C'est un peu pingre mais enfin nous accepterons.

Pas d'opposition ?

Adoptés, le groupe Les Verts s'étant abstenu sur le n° 2007-4026.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2007-4020 - Pôle de compétitivité LyonBiopôle - Soutien à l'animation et à la promotion du pôle de compétitivité LyonBiopôle et au développement du projet Eurobioclustersud - Convention 2007 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Linossier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4020. Monsieur Linossier, vous avez la parole.

M. LINOSSIER, rapporteur : Ce rapport concerne une subvention au pôle de compétitivité LyonBiopôle. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je rappelle qu'il s'agit pour nous maintenant de passer du pôle que nous avons réalisé entre Grenoble et Lyon à un Eurobiocluster, qui pourrait nous lier avec les régions de Catalogne, Lombardie, Genève, Lausanne et de Stuttgart à Oldenburg, qui pourrait prendre une certaine force au niveau européen.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LINOSSIER.

N° 2007-4021 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : animation de la Maison de la création d'entreprise de la Duchère - Soutien à la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône - Signature d'une convention spécifique - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2007-4022 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat : soutien à l'incubateur Créalys - Avenant à la convention de partenariat 2006-2007 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4021 et 2007-4022. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2007-4023 - Convention 2007 avec l'association Jeunes Ambassadeurs - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4023. Monsieur Laréal n'est pas là ! Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. LARÉAL absent momentanément.

N° 2007-4031 - Renouvellement du classement de l'Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Sauzay a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4031. Monsieur Sauzay, vous avez la parole.

M. SAUZAY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. SAUZAY.

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est terminé ? Le scrutin est clos. Je vais demander à messieurs Broliquier, Julien-Laferrrière, Petit et à madame De Coster de bien vouloir venir dépouiller.

(Il est procédé au dépouillement).

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2007-4032 - Lyon 3° - 217, rue Garibaldi - Opération Lyon 3° - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2007-4033 - Hôtel de Communauté - Travaux de rénovation - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2007-4037 - Sépal - Convention de valorisation financière des moyens mis à disposition - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2007-4039 - Avenant n° 1 aux contrats de plan avec les organismes HLM communautaires - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné mon-sieur Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4032, 2007-4033, 2007-4037 et 2007-4039. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2007-4034 - Champagne au Mont d'Or - Aménagement du site de la direction de la propreté, chemin du Tronchon - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2007-4042 - Décision modificative - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Duport a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4034 et 2007-4042. Monsieur Duport, vous avez la parole.

M. le vice-président DUPORT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, le groupe Les Verts ayant voté contre, M. Buna et Mme Vessiller s'étant abstenus pour le n° 2007-4042.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

N° 2007-4038 - Villeurbanne - IUT B, rue de France - Université Claude Bernard Lyon I - Individualisation de l'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Terracher a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4038. Monsieur Terracher, vous avez la parole.

M. TERRACHER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. TERRACHER.

N° 2007-4040 - Association Région urbaine de Lyon (RUL) - Convention 2007-2008 - Programme d'action - Subvention 2007 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Fournel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4040. Monsieur Fournel, vous avez la parole.

M. FOURNEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. FOURNEL.

N° 2007-4041 - Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Convention de délégation de service public - Avenant n° 2 - Abrogation de la délibération n° 2007-3951 en date du 12 février 2007 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier 2007-4041 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

V - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2007-4044 - Convention avec l'université Jean Monnet de Saint Etienne et le laboratoire de recherche IERP - Subvention - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2007-4052 - Association Acoucuté - Avenant n° 1 - Programme d'activités et subvention 2007 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2007-4053 - Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Programme d'activités et subvention 2007 - Avenant n° 1 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2007-4054 - Association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement - Convention pluriannuelle 2007-2008 - Subvention - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2007-4056 - Environnement et développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Fonds de concours aux partenaires pour l'année 2007 - Convention-type et annexes - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2007-4062 - Programme européen Amica sur le réchauffement climatique - Changement de partenariat - Convention avec l'association Agence locale de l'énergie (ALE) - Clôture de la convention avec l'association Hespul - Subvention - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame la vice-présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4044, 2007-4052 à 2007-4054, 2007-4056 et 2007-4062. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur en remplacement de Mme la vice-présidente VESSILLER absente momentanément : Madame la vice-présidente Vessiller n'est pas encore arrivée. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD en remplacement de Mme la vice-présidente VESSILLER absente momentanément.

N° 2007-4045 - Marché public pour la fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et de prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 5 : fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et de prestations ponctuelles d'interventions associées, nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements de collecte et de nettoyage de marque OMB du parc de la communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Pillonel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4045. Monsieur Pillonel, vous avez la parole.

M. le vice-président PILLONEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président PILLONEL.

N° 2007-4046 - Givors - Accès au quai de Givors Bans et utilisation - Convention avec le syndicat intercommunal des déchets Sud Rhône - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2007-4048 - Genas - Réhabilitation du centre d'enfouissement technique - Marché public n° 970 852 Z - Autorisation de signer l'avenant n° 5 - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2007-4049 - Enlèvement, transport et traitement des résidus de l'épuration des fumées de l'incinération des ordures ménagères (Refiom), production issue de l'usine d'incinération de Lyon-sud - Lot n° 1 : enlèvement, transport et traitement des cendres volantes et des boues d'hydroxyde, par procédé d'inertage suivi d'un enfouissement en centre de stockage de déchets ultimes - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2007-4050 - Enlèvement, transport et traitement des Refiom (résidus d'épuration des fumées de l'incinération des ordures ménagères), production issue de l'usine d'incinération de Lyon sud - Lot n° 2 : enlèvement, transport et traitement des cendres volantes et des boues d'hydroxyde, procédé par valorisation matière - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2007-4059 - Demande d'individualisation des opérations - Autorisation de programme globale : AP 08 écologie urbaine et AP 10 maintenance et renouvellement - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4046, 2007-4048 à 2007-4050 et 2007-4059. Monsieur Perret, vous avez la parole.

M. PERRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PERRET.

N° 2007-4047 - Avenant au contrat passé avec la société Eco-emballages, à la suite de l'adhésion des communes de Givors et de Grigny - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4047. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2007-4055 - Comité social - Avenant annuel à la convention-cadre - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2007-4058 - Association Ateliers de la citoyenneté - Subvention - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2007-4060 - Demande d'individualisation des opérations globalisées - Autorisation de programme globale : AP 08 écologie urbaine et AP 10 maintenance et renouvellement - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4055, 2007-4058 et 2007-4060. Madame Dubost est absente. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de Mme DUBOST absente.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2007-4017 - développement économique - Bron - Implantation de la direction générale de l'Inrets - Individualisation d'autorisation de programme - Convention multipartite - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Linossier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4017. Monsieur Linossier, vous avez la parole.

M. LINOSSIER, rapporteur : Le premier rapport concerne l'implantation de la direction générale de l'Inrets à Bron. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une intervention du groupe UMP

M. PETIT : Monsieur le président, mes chers collègues, cette délibération nous propose de prendre en charge les travaux d'installation de l'Inrets à Bron par le biais d'une subvention d'équipement de 1 333 000 €.

Notre groupe se réjouit bien évidemment de cette implantation qui renforcera aussi bien le pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 que le positionnement européen de l'Inrets. Voilà un dossier où chacun a joué son rôle, la Communauté urbaine bien sûr, le Département, la Région et l'Etat qui, par le biais des ministères de tutelle, c'est-à-dire celui de la recherche et celui des équipements et des transports, ont fortement appuyé cette démarche.

Une des missions de l'Inrets est de faire des recherches et de développer des technologies consacrées à l'amélioration pour la collectivité des systèmes et moyens de transport et de circulation du point de vue technique, économique et social. Espérons que l'implantation du siège de cet organisme dans des locaux flamboyants neufs donne à tous ces chercheurs des idées nouvelles pour résoudre nos problèmes quotidiens liés aux transports dans notre agglomération avec quelques exemples : comment réduire les nuisances sonores liées aux véhicules et améliorer le confort acoustique de chacun ? Comment faire passer des piétons, des vélos, des voitures, des bus et des camions sous le tunnel de la Croix-Rousse en même temps ? Comment faire comprendre aux piétons qu'il faut marcher sur les trottoirs, aux vélos qu'il ne faut pas rouler sur les voies de tramway et aux conducteurs que la ville n'est pas un circuit d'essai des constructeurs d'automobiles ? Comment faire pour que le moindre accrochage au nord de Lyon n'ait pas ou peu de répercussion au sud ? Enfin, que dire sur les places de stationnement, les zones 30, les travaux de voirie qui perturbent le trafic, la protection des piétons, le COL, le TOP, le pont Schuman, etc. ?

Il faudra bien les quarante-cinq chercheurs et ingénieurs annoncés pour résoudre tous nos petits tracas quotidiens et

ceux, parmi eux, qui arriveront de la région parisienne -puisque le siège actuel se trouve à Arcueil dans le Val de Marne- constateront sans doute avec émotion -ou avec effroi selon le cas- que Lyon et son agglomération ne sont pas à l'abri de rencontrer un jour les problèmes de circulation qui paralysent aujourd'hui l'Île de France.

Le groupe UMP votera bien entendu en faveur de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Petit, comme ils auront un regard neuf sur l'agglomération lyonnaise, ils pourront expliquer que l'A 89 ne doit pas venir s'enterrer du côté de La Tour de Salvagny, ils pourront expliquer que l'A 45 nécessite un pont qui traverse le Rhône et ainsi ils nous aideront à pouvoir convaincre -mais il faudra qu'ils convainquent assez rapidement- que les choses peuvent évoluer ensuite assez rapidement ; et il faudra peut-être convaincre d'autres mais évidemment nous essaierons tout de même toujours, nous qui sommes convaincus ici, d'aller dans le même sens et de prêcher pour un développement équilibré de l'agglomération lyonnaise. Merci de votre intervention qui m'a permis de préciser à nouveau ces petits problèmes.

M. TÊTE : Je voudrais faire une intervention qui n'était pas prévue. Si l'Inrets est vraiment indépendante, elle conclura peut-être que l'A 45 n'est pas utile, que l'A 89 n'est pas utile. Donc il est vrai que l'on ne peut pas faire dire à l'avance à un institut indépendant ce qu'il doit dire.

M. LE PRÉSIDENT : Je suis d'accord avec vous, monsieur Tête. Donc il nous donnera un œil neuf.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LIROSSIER.

N° 2007-4018 - développement économique - Démarche d'économie sociale et solidaire en association avec le pôle compétence en urbanisme - Convention 2007 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Linossier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4018. Monsieur Linossier, vous avez la parole.

M. LIROSSIER, rapporteur : Il s'agit d'un rapport pour une subvention de 40 000 € au pôle de compétences en urbanisme de Vaulx en Velin pour soutenir des actions de l'économie sociale et solidaire. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai un certain nombre de temps de parole. Une minute pour le groupe Aglo.

M. le vice-président PILLONEL : Merci, monsieur le président, mes chers collègues, le groupe Aglo est bien entendu favorable à toute initiative de la Communauté s'inscrivant en faveur d'une économie sociale et solidaire et pouvant permettre la création d'entreprises d'insertion des plus défavorisés.

Toutefois, sans remettre en question la philosophie du projet de délibération qui nous est soumis, celui-ci suscite tout de même deux interrogations.

La première est liée au volet innovation et particulièrement à la mise en place d'une monnaie SOL dont on ne voit pas du tout ni la finalité ni les objectifs poursuivis. Si l'idée est de procurer aux acteurs institutionnels et financiers une monnaie complémentaire dont les finalités sont de replacer l'économie au rang de moyen et de contribuer au développement et aux interactions entre les structures de l'économie sociale et solidaire -comme il est indiqué dans la délibération-, pense-t-on réellement que cette monnaie virtuelle permettra aux usagers destinataires d'appréhender la réalité déjà suffisamment complexe ?

Il nous apparaît que cette démarche ne va pas dans le sens souhaité d'une meilleure clarté et des moyens de lutte contre l'exclusion et a contrario va marginaliser davantage les populations concernées. Plutôt que la création d'une monnaie, nous sommes étonnés que ne soit pas étudié un système de microcrédit dont les expériences actuelles dans les pays émergents ont été une réussite complète et reconnue par toutes les instances internationales.

La deuxième interrogation -et non la moindre- est liée au volet événementiel et concerne la préparation de l'entre-deux du deuxième forum pour une mondialisation responsable. Il est étonnant de constater une insertion dans ce projet de délibération relative à l'entre-deux du deuxième forum quand il n'a pas encore été établi, devant les élus, un bilan du premier forum de mondialisation responsable. Donc il me semble que c'est peut-être un peu prématuré. C'est un point non négligeable sur lequel nous souhaiterions attirer votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Pillonel. Le groupe GAEC.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe GAEC soutient ce rapport favorisant une meilleure intégration de l'économie sociale et solidaire à la politique économique du Grand Lyon. Nous nous félicitons par exemple qu'une rubrique "économie sociale et solidaire" fasse enfin son entrée sur le portail Lyon business.org car ce secteur économique est créateur d'emplois, de richesse et de services variés dont les services à la personne en plein développement, en particulier pour les personnes âgées.

D'une façon plus générale, il est nécessaire que le Grand Lyon favorise une réflexion plus cohérente et plus globale autour de ces secteurs en renforçant ses liens avec le monde associatif, coopératif et mutualiste pour mieux le connaître, le soutenir, aider à fédérer les initiatives, engager de nouvelles dynamiques et complémentarités. Bref, on pourrait dire qu'il faut créer sur le Grand Lyon un véritable cluster autour de l'économie sociale et solidaire. Cette volonté irait tout à fait dans la logique de nos travaux lors des Dialogues en humanité ou du Forum pour une mondialisation responsable.

Dans les expérimentations portées par le Grand Lyon en 2007, il faut saluer -au contraire de mon collègue précédent- le projet intitulé monnaie SOL. C'est une innovation financée pour partie par l'Union européenne dans le cadre d'un projet Equal, projet dans lequel sont impliquées d'autres collectivités territoriales comme les régions Rhône-Alpes, Nord-Pas de Calais, Bretagne ou Île de France, les assurances Maif et Macif, la banque du Crédit coopératif, la coopérative Chèques déjeuner, etc.

C'est un projet de monnaie électronique qui complètera un autre système forcément plus local et déjà en place sur notre

agglomération : l'échange de temps que peuvent se faire les personnes entre elles pour se rendre des services sans passer par de l'argent ; cela se pratique dans le cadre des cinq SEL (systèmes d'échanges locaux) de notre agglomération. L'Espace des temps du Grand Lyon ne peut être que sensible à cette pratique basée sur le temps dont la valeur est estimée au service rendu et qui développe des liens humains, une convivialité dégagée de la sphère financière classique. Il y a là une voie originale à creuser et il est important que le Grand Lyon y participe afin de permettre à un plus grand nombre de personnes, associations ou entreprises, de bénéficier de services d'utilité sociale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Le groupe Les Verts salue ce rapport qui engage un peu plus notre collectivité dans la démarche d'économie sociale et solidaire et qui reconnaît le travail essentiel mené par le pôle de compétence en urbanisme de Vaulx en Velin avec d'autres acteurs, y compris la ville de Lyon. Je voudrais dire aussi que, dès octobre 2002, la ville de Lyon avait voté une convention territoriale pour le développement de l'économie sociale et solidaire sous l'impulsion de la délégation à cette économie et soutient également le projet SOL.

Il est aujourd'hui plus important que jamais de soutenir cet acteur important aussi bien en termes d'emploi -près de 10 % de l'emploi s'inscrit dans ce champ- que de territoire. J'ai déjà eu l'occasion, au sein de cette assemblée, de demander que ce champ, qui me paraît encore trop peu exploré dans le cadre de Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, reçoive un soutien plus affirmé encore de notre collectivité.

De plus en plus de projets relèvent de l'économie sociale et solidaire, soit par le statut juridique choisi, soit par le domaine d'activité. Ses acteurs participent au développement durable et collectif d'activités économiques, renforce l'ancrage territorial, développe un partenariat pertinent dans la lutte pour l'emploi -citons par exemple le chiffre de plus de dix emplois créés en moyenne par projet coopératif-. C'est aussi un moteur d'innovation -madame Rabatel l'a souligné aussi- qui permet de renouveler le tissu économique local et de relever, de façons diverses, créatives et originales, les défis sociaux actuels. Il nous faut donc continuer à travailler dans cette voie.

Au vu de la diversité de toutes les actions proposées, le financement semble modeste mais il est vrai que ces actions s'articulent -et c'est là aussi un intérêt notable- avec le travail d'autres acteurs. Je souligne tout particulièrement le travail porté par l'association Habicoop pour développer les coopératives d'habitat, alternative entre l'habitat social et la copropriété.

Habicoop a obtenu, en janvier 2006, une subvention européenne dans le cadre de l'objectif III du fonds social européen ; cette aide correspond à des projets innovants collectifs dont l'utilité sociale est évidente et qui ont un impact positif sur l'emploi local. Sélectionnée parmi toutes les structures ayant bénéficié de cette aide, l'association Habicoop a présenté le projet de coopérative d'habitants à un congrès organisé par le ministère du logement et de l'insertion sociale dès septembre 2006 et poursuit ses activités jusqu'en 2009 grâce à la délégation interministérielle à l'économie sociale et solidaire, Fondation de France et à la région Rhône-Alpes.

Habicoop a déjà obtenu de nombreuses marques de soutien provenant tant d'acteurs de la politique du logement en France que d'intervenants importants dans le monde des coopératives d'habitants en Suisse ou au Canada et l'intervention du pôle

pourra ainsi lui donner un appui urbanistique et nous espérons bien que cette action pourra être intégrée dans la prochaine réactualisation du PLH. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe UDF et apparentés.

Mme BERTRIX : Monsieur le président, chers collègues, ce rapport de convention de partenariat avec le pôle compétence et urbanisme aborde deux thèmes sur lesquels je voudrais faire deux remarques.

La première concerne la mise en place d'une monnaie complémentaire, la monnaie SOL. Cette démarche, destinée aux populations défavorisées, ne nous paraît pas adaptée aux objectifs que nous souhaitons atteindre à leur égard et qui consiste à développer toutes les aides nécessaires pour favoriser une meilleure qualité de vie et une meilleure intégration. En effet, la mise en place d'une monnaie fictive nous semble être plus un moyen de marginalisation qu'un moyen d'intégration. Nous ne devons pas développer un système social et solidaire qui risque de renforcer le sentiment d'exclusion des plus démunis et paraître infantilisante. Notre action doit au contraire leur permettre de garder leur fierté et de faciliter leur insertion sociale et non pas d'offrir un élément supplémentaire qui tend à les situer en marge de la société et les conduire à perdre les repères de fonctionnement qui incombent à chacun.

Le second point est relatif au volet événementiel et au deuxième forum pour une mondialisation responsable. Ce rapport présente une demande d'accompagnement financier pour la préparation de l'entre-deux du deuxième forum alors que l'examen du bilan financier de la première opération et les suites envisageables seront examinées et débattues lors d'une réunion prévue mercredi prochain, 28 mars. Restons cohérents et ne prenons pas de décision avant d'avoir étudié et tiré les conclusions du premier bilan du forum !

Enfin, dernier point, il serait également intéressant de connaître la répartition financière de cette subvention, dans l'exaction proposée au programme 2007 du pôle de compétence et urbanisme. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UPC, vous avez la parole.

M. ROUX DE BEZIEUX : Monsieur le président, mes chers collègues, parfois, au détour d'un dossier, on s'aperçoit qu'un certain nombre d'opérations pourrait être en préparation. Nos collègues ont d'ailleurs pointé ce deuxième forum pour une mondialisation responsable 2008 ; il nous a d'ailleurs été dit en commission que la décision n'était pas prise, ce qui a commencé à nous rassurer mais pas tout à fait car si c'est là, marqué dans un dossier, c'est donc bien que vous y songez, ce qui est tout à fait votre droit.

Mais lorsqu'on voit le bilan de ce forum tel qu'il nous a été dressé en commission économie et relations internationales il y a de cela quelques mois, on est en droit de se demander si, aujourd'hui, ce n'était pas un coup d'épée dans l'eau. Je me souviens encore que le rapporteur de ce bilan se demandait pourquoi la presse internationale avait aussi peu parlé de ce forum alors que tous les journalistes étaient là. Nous lui avons fait alors remarquer que, lorsqu'un journaliste n'écrit pas un papier, il y a deux raisons : soit son rédacteur en chef lui a demandé de ne pas l'écrire, soit il n'y avait pas grand-chose à dire. Or, comme je ne vois pas pourquoi des rédacteurs en chef demanderaient à leurs journalistes, alors qu'ils sont venus à Lyon, de ne pas écrire un papier, c'est qu'effectivement que le bilan n'était pas à la hauteur de vos espérances qui étaient fort grandes.

Donc il est vrai que la première inquiétude sur ce forum est pourquoi, sur ce volet événementiel, introduire cette notion de la préparation de ce deuxième forum alors qu'il n'est pas d'actualité -pour nous en tout cas, au niveau de nos fonctions de conseillers communautaires de base-.

Sur le volet innovation, nous avons appris que le Grand Lyon s'inscrivait dans le cadre de cette monnaie SOL, de même d'ailleurs que la Ville, a-t-on également appris. Cela mérite un véritable débat sur le fond. Nous ne sommes pas automatiquement contre mais cela mérite que l'on en discute, que l'on en débattre parce que les mots ont un sens et qu'il ne faudrait pas avec ce mot "monnaie" créer des illusions ou des désillusions.

Pour mémoire -et je me suis replongé dans quelques cours d'économie-, la monnaie remplit trois fonctions, monsieur le président : tout d'abord, un étalon de valeur, c'est-à-dire une unité de compte, dans lequel s'exprime la valeur des biens et ce n'est pas le cas de SOL ; c'est ensuite un instrument de paiement, un intermédiaire des échanges, c'est le cas pour SOL ; enfin, c'est également une réserve de valeurs, ce n'est pas le cas pour SOL. Donc ce n'est pas une monnaie et il ne faudrait pas faire jouer à cet outil un rôle beaucoup plus grand que celui qui l'aide. Donc nous souhaiterions, tant pour le deuxième forum -mais cela est apparemment organisé la semaine prochaine- que pour l'utilisation de SOL, qu'il y ait un vrai débat entre ces diverses solutions et que l'on regarde attentivement si concrètement, sur le terrain, elles sont utiles ou non.

Par ailleurs, lors de la commission, notre groupe a demandé un certain nombre d'informations. Ces informations ne nous ont pas été remises malgré les promesses qui avaient été faites. En conséquence, nous nous abstenons sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

Mme FRIEH : Monsieur le président, chers collègues, nous avons pris connaissance de ce rapport qui à la fois fait un bilan des actions du pôle compétence en urbanisme sur 2006 et propose une nouvelle convention de partenariat pour 2007.

Si le volet relatif à l'action sociale et solidaire comprenant le soutien des coopératives d'emploi et d'activités pour des actions de réinsertion ou celles liées au logement social semble sans ambiguïté, nous ne pouvons approuver un rapport qui anticipe l'idée de reconduire un forum pour une mondialisation responsable en 2008 alors que nous n'avons toujours pas un bilan chiffré de celui de 2006. Une réunion doit certes avoir lieu mercredi prochain -si elle n'est pas reportée, ce qui serait la quatrième fois- et nous permettra, nous l'espérons, de prendre connaissance du déficit de l'opération que vous avez vous-même annoncé, monsieur le président, lors du dernier conseil, en réponse à notre question orale.

Ce n'est pas au hasard d'un dossier de ce type que la relance éventuelle du forum doit se voter et encore moins sans information des élus. Pour ces raisons, les élus du groupe UMP s'abstiendront sur ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président DAVID : Monsieur le président, chers collègues, l'essentiel des critiques porte donc, nous l'avons entendu, sur l'introduction -qui serait subreptice- d'un rapport concernant le forum et d'un rapport sur une monnaie. Non, ce n'est pas l'essentiel du rapport.

Autant on peut imaginer, concernant le forum, qu'une meilleure formulation aurait pu être non pas "l'entre-deux avant le

deuxième" mais plus justement "l'accompagnement de la mise en place des décisions qui ont été conclues à l'issue du premier" et la formulation aurait été à la fois plus juste et plus conforme à la réalité.

Concernant la mise en place éventuelle de cette monnaie dite "SOL" comme solidaire et complémentaire, il ne s'agit en l'occurrence que d'une mise à l'étude et la critique qui peut être faite c'est peut-être à l'heure actuelle, au moment où nous en parlons, d'en dire un peu trop en prévision d'une mise à l'étude.

Simplement, cette convention permet, à l'issue d'une précédente qui se termine le 31 décembre 2006, de vous proposer de délibérer pour prolonger ladite convention et la préciser en matière d'économie sociale et solidaire en articulation avec le pôle de compétence en urbanisme pour l'année 2007. Il s'agit donc d'appliquer des orientations prises en juin 2006 par le comité d'orientation d'économie sociale et solidaire du Grand Lyon.

De quoi s'agit-il ? Il ne s'agit pas simplement, comme il a été dit, d'entreprises d'insertion, il ne s'agit pas simplement d'opérations pour venir en aide à des publics en difficulté, non, il s'agit d'opérations qui concernent un secteur économique qui embrasse 10 % de l'emploi sur les territoires. Il s'agit d'aide à l'ingénierie pour le développement de coopératives d'activité et d'emploi. Il s'agit d'appui au montage de projets en favorisant la création d'une entreprise d'insertion en lien avec le décret D3E pour la récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques. Il s'agit de réaliser une étude de mise en place sur l'agglomération -comme il a été dit- de Habicoop, d'une coopérative de logement. Il s'agit d'étudier la possibilité d'action de maintien de personnes âgées dans leur logement en lien avec les services à la personne et l'adaptation du bâti. Il s'agit de soutenir le groupement des jeunes créateurs et l'extension de cette initiative à d'autres territoires. Il s'agit ainsi d'initiatives, d'opérations en lien étroit avec le développement économique et l'emploi.

C'est dans ce cadre-là que la prolongation pour 2007 et pour un montant de 40 000 € vous est proposée. Il ne s'agit pas d'en dire plus, il ne s'agit pas d'en dire moins, il s'agit d'être juste et de mesurer les justes enjeux. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - MM. Barral, Crimier, Da Passano, Malaval, Vesco (UDF et apparentés) - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Mme Bertrix, MM. Morales, Sauzay, Uhlrich, Vincent (UDF et apparentés) - Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. LINOSSIER.

Election du 36^{ème} vice-président

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous donner le résultat des votes pour le trente-sixième vice-président :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 140
- à déduire : bulletins blancs ou nuls 40
- nombre de suffrages exprimés..... 100
- majorité absolue..... 51

Ont obtenu :

- M. Martial Passi..... 97 voix
- M. François-Noël Buffet..... 1 voix
- M. Michel Perret 1 voix
- Mme Françoise Besnard..... 1 voix

Monsieur Martial Passi est élu.

(Applaudissements).

N° 2007-4024 - développement économique - Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) - Convention 2005-2007 - Avenant n° 2 (année 2007) - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Allais a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4024. Monsieur Allais, vous avez la parole.

M. ALLAIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, sur le rapport numéro 2007-4024 pour le versement d'une subvention à l'association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, je m'excuse parce que les questions que je vais vous poser relèvent peut-être davantage de la commission mais ces questions ont été posées en commission et n'ont pas reçu de réponses très claires, à notre sens, ou pas de réponse du tout même.

Monsieur le vice-président Muet, c'est à vous que je m'adresse plus particulièrement : pouvez-vous nous donner une définition de ce que sont les éco-entreprises qui soit plus précise ? Quels sont les critères qui caractérisent celles-ci ? Comment se mesure leur spécificité et la cohérence de leur pratique en matière de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale ? L'association Appel a donc un budget de 256 000 € ; celui-ci est financé à 58 % par des fonds publics ; quelles sont les entreprises adhérentes à l'Appel et quels sont les buts et les profits qu'elles entendent retirer au travers de leur engagement dans cette association ? Pouvez-vous nous éclairer sur ces points plus largement que ne le fait le texte de la délibération ? Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ce sont eux qui, par exemple, avaient mis au point il y a deux ou trois ans l'université de l'environnement qui a donné naissance au pôle de compétitivité chimie-environnement. Donc voilà le genre d'organisation qu'ils mènent ensemble. Monsieur Muet ?

M. le vice-président MUET : Monsieur le président, vous avez très bien répondu. Effectivement, ce n'est pas nous qui définissons les éco-entreprises ; il ne s'agit pas d'une appellation contrôlée mais d'une association d'entreprises qui interviennent sur l'environnement.

Il est vrai que les éco-entreprises, c'est-à-dire les entreprises qui travaillent dans l'environnement, sont importantes à Lyon : ce sont 11 000 salariés, c'est 10 % de l'activité des entreprises de l'environnement à l'échelle nationale ; c'est un point très fort de notre agglomération. On a la chance d'avoir des entreprises qui sont fédérées dans une association -c'est elles-mêmes qui se sont définies, comme toutes les entreprises quand elles se fédèrent- et elles mènent une action tout à fait exemplaire puisque,

comme l'a rappelé le président Gérard Collomb, l'université d'été de l'environnement que l'on aurait pu imaginer portée par une association d'acteurs concernés par l'environnement a été portée par cette association d'entreprises.

En tant qu'adjoint au développement économique et surtout en tant que membre de ce Conseil particulièrement intéressé par l'environnement, je ne peux que m'en réjouir ; je trouve que c'est bien d'avoir des entreprises qui portent le développement durable dans leur comportement.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - M. Buna, Mme Vessiller (Les Verts) - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : groupe Les Verts,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. ALLAIS.

N° 2007-4025 - développement économique - Convention avec l'association Lyon Urban Truck and Bus 2015 : soutien à l'animation, à la communication et à l'organisation de l'événement Truck and Bus World Forum en 2007 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Linossier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4025. Monsieur Linossier, vous avez la parole.

M. LINOSSIER, rapporteur : Ce rapport concerne une convention avec l'association avec Lyon Urban Truck and Bus 2015. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai deux minutes d'intervention pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : De délibération en délibération, l'impression est que l'écriture s'effiloche et tend à perdre un peu l'âme qui pouvait valoriser l'avenir comptable des rapports. Bien que l'adage dise qu'il est préférable de faire que de dire ou d'écrire, il est dommage que le rapport ne soit que le rappel de la nécessité d'inscrire la convention au cœur du développement durable et des attachements à l'avenir serein et convenable que nous souhaitons et recherchons.

Ce dossier nous paraît trop s'écrire à l'avantage de la technologie ou à une version techniciste d'un développement d'une motorisation et ne valorise pas suffisamment les déplacements alternatifs ou les espoirs dans ce type de déplacements sans carburant, par exemple en développant des expériences et des innovations déjà engagées par d'autres pays sans le zèle de cet artifice techniciste.

Il est de moins en moins fait mention dans ce type de rapport de développement durable, d'économie d'énergie, de contrôle et de réduction des transits, reconsidération du logement Jacobin de l'urbanisme pour qualifier la mobilité de chacun et ne pas la subir et surtout ne pas en faire pâtir les habitants les plus modestes.

Notre groupe votera contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes d'intervention pour le groupe Communiste.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, pour un avenir durable de l'industrie automobile : délocalisations, chômage technique, suppressions d'emplois massives, précarité généralisée, bas salaires, faillites des équipementiers, l'industrie automobile française et européenne va mal. Or, ce secteur et les services qui y sont liés structurent l'industrie générale.

Cette vampirisation de l'industrie automobile par ses actionnaires -parfois d'un jour !- a fait qu'en matière de recherche, de développement et d'industrialisation, a préparation de l'après-pétrole mais aussi sur la production de véhicules sûrs et bon marché adaptés aux besoins de mobilité a pris un retard considérable.

Au-delà de l'implication de notre collectivité dans l'animation, la promotion et la communication au sein des pôles de compétitivité, il nous faut obtenir des aides de l'Etat et de l'Europe pour encourager la création, dans le cadre d'une coopération entre constructeurs européens, de nouveaux véhicules électriques plus performants et moins chers. Ces coopérateurs associeraient les Etats et les entreprises producteurs d'énergies afin de mettre en place les infrastructures nécessaires.

Des pôles de compétitivité pourraient s'adosser à un fonds européen d'investissement en recherche et développement sur des véhicules propres ou à moteurs hybrides, créés et financés par la Banque européenne d'investissement, pour développer un environnement de qualité.

L'usage de biocarburant par les collectivités territoriales, qui serait défiscalisé,

Une politique fiscale favorisant le transport des équipements et des véhicules sortant de production sur les chemins de fer serait mise en place,

Les normes d'émission de CO² et de particules fines seront revues à la baisse.

L'agglomération n'est pas dépourvue de chercheurs et de grandes écoles qui pourraient être parties prenantes de ce projet, de même que les salariés avec leur comité d'entreprise et leur comité central d'entreprise de l'industrie du poids lourd, de l'automobile et équipementiers ainsi que des sous-traitants. Il convient donc de favoriser tout ce qui concourt à la création d'emplois durables et de qualité par l'innovation, la recherche et la formation.

Monsieur le président, chers collègues, je profiterai de cette délibération pour aborder un sujet d'actualité. Un pôle de compétitivité aujourd'hui est malheureusement à l'honneur de la presse : il s'agit du pôle Axelera chimie verte et l'entreprise Arkema de Pierre Bénite se trouve au centre avec, annoncées à ce jour, 226 suppressions d'emplois ; c'est quasiment plus de 50 % des effectifs permanents, auxquels risquent de s'ajouter des emplois induits qui peuvent être supprimés, y compris dans la sous-traitance, et cela risque d'engager des dommages collatéraux pour l'artisanat et les commerces de la ville de Pierre Bénite.

Les élus de Pierre Bénite, avec son maire, Mireille Elmalan, ont rencontré vendredi dernier les salariés d'Arkema devant le site de l'entreprise. Une action publique est en cours d'organisation. Nul doute que notre assemblée trouvera les moyens de soutenir, par solidarité, cette industrie chimique qui a toute sa place dans notre agglomération ainsi que les salariés et les organisations syndicales concernés par ces suppressions d'emplois. Nous sommes pour une chimie, oui, une chimie verte, oui, mais une chimie qui existe ! Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : groupe Les Verts,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LINOSSIER.

N° 2007-4027 - développement économique - Aéroports de Lyon Saint-Exupéry et Bron - Désignation du représentant de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4027. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit d'un rapport visant à désigner un représentant de notre Communauté urbaine dans les instances délibérantes de la société anonyme Aéroports de Lyon dont nous avons parlé au dernier Conseil. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande d'intervention de deux minutes pour le groupe Communiste.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, au cours de la séance de notre assemblée communautaire du 12 février dernier, notre groupe a fait part de ses inquiétudes et réserves quant à la privatisation déguisée des aéroports de Lyon. Nous ne sommes pas les seuls à poser ce problème de fond à la réflexion. Dans les instances délibératives au Conseil général et au Conseil régional, des élus communistes ont exprimé leur désaccord avec la logique de la loi UMP-UDF du 20 avril 2005.

Nous ne sommes pas convaincus par les arguments avancés pour justifier la privatisation déguisée des aéroports. Le projet obéit, en effet, à un processus maintes fois répété qui consiste, dans un premier temps, à ouvrir le capital puis, dans un second temps, à remettre en cause le statut de l'entreprise pour finalement aboutir à une privatisation pure et simple -voir ce qui s'est passé avec France Télécom et les autoroutes-.

Nous voulons une réglementation, indispensable pour faire face à un accroissement des flux qui complexifie la gestion de l'espace aérien et renforce le besoin de réduction des nuisances, et non pas nous engouffrer dans une libéralisation des transports aériens en Europe avec les accords dits "de ciel ouvert".

A l'heure où un véritable bras de fer commence pour l'avenir de l'aéronautique avec Airbus-EADS avec la baisse des coûts de production et la suppression envisagée de 10 000 postes au niveau européen, il y a de quoi réellement s'inquiéter. Le développement de l'emploi pour les grands pôles aéroportuaires et industriels aéronautiques se conjugue mal avec une politique de l'euro fort et surtout avec la soif de dividendes d'actionnaires privés. Il convient, pour notre groupe, de préserver une propriété et des financements majoritairement publics. Au moment où la démarche démocratique est au cœur des débats de la campagne présidentielle, comment, dans ce dossier, faire peu de cas des usagers, des salariés et des riverains qui n'ont pas leur place dans cette nouvelle organisation ?

Face à tous ces questionnements, notre groupe Communiste et intervention citoyenne espère, puisque le président est candidat, que le président candidat sera porteur de la défense des services publics et nous sommes persuadés qu'il agira dans ce sens dans le mandat qu'il détiendra.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LARÉAL.

Désignation du représentant de la Communauté urbaine au sein de la société anonyme Aéroports de Lyon

(Dossier n° 2007-4027)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Comme vient de le dire notre collègue, je suis effectivement candidat.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Sinon nous allons à nouveau passer au vote avec les mêmes scrutateurs. Le vote est ouvert.

(Les conseillers votent).

N° 2007-4029 - développement économique - Association du village des créateurs du passage Thiaffait - Avenant n° 1 à la convention triennale 2006-2008 - Subvention 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Gelas, dossier suivant.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit d'un soutien à la pépinière de créateurs du passage Thiaffait. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. le vice-président BUNA : Il ne faudra pas deux minutes, c'est simplement pour me féliciter du développement du passage Thiaffait, au départ conçu comme un incubateur mais qui a su aussi trouver un rôle de fédérateur des énergies. Aujourd'hui, ce sont tout de même plus de quarante entreprises qui bénéficient du soutien du passage Thiaffait, ce sont soixante créateurs qui demandent à y entrer et quand on sait que la mode c'est 10 % de l'économie locale du premier arrondissement, on ne peut que se féliciter du travail qui a été réalisé par notre collègue, par la mairie du premier arrondissement et par la directrice, Isabelle Glaise. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

M. BROLIQUIER : Oui, monsieur le président, mon groupe soutient tout à fait le passage Thiaffait. Il s'élève cependant contre cette délibération dans la mesure où la ville de Lyon et la Communauté urbaine cofinancent toutes les deux cette

association. Je crois que tout cela a un caractère illégal ; en tous les cas, je ne suis pas certain de la légalité de cette délibération. En conclusion, les collègues de mon groupe ne voteront pas ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Madame Gelas, deux mots ?

Mme la vice-présidente GELAS : Oui, je veux simplement dire que j'avais entendu avec attention monsieur Roux de Bézieux intervenir sur le dossier de l'office du tourisme et sur le problème du double financement. Donc, au moment de la préparation de la délibération, j'ai demandé que l'on vérifie la légalité et les services juridiques du Grand Lyon ont donné leur feu vert à cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2007-4043 - Coparly - Convention pluriannuelle - Programme d'activités et subvention 2007 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame la vice-présidente Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2007-4043. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit du rapport sur la convention pluriannuelle de Coparly. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai deux minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. PERRET : Monsieur le président, chers collègues, que reste-t-il à dire lorsque les chiffres parlent d'eux-mêmes ? La pollution atmosphérique est la cause de deux cent cinquante morts anticipées par an sur le périmètre de l'hypercentre et de la première couronne. D'autres chiffres retiennent également l'attention, ceux des émissions polluantes, et si l'on fait un tiercé perdant des polluants nocifs pour la santé qui dépassent les normes dans l'agglomération, il faudrait retenir les oxydes d'azote, l'ozone et de nouveaux polluants et émergents tels que les hydrocarbures aromatiques polycycliques ou les formaldéhydes.

Globalement, l'état de l'air de l'agglomération n'est pas bon et s'il est commun d'entendre que la voiture tue, on parlera peut-être désormais moins de l'insécurité routière que des déchets de la pollution.

Que peut-on faire ? Il y a ceux qui parlent, ceux qui disent : "La maison brûle et nous regardons ailleurs". L'Etat regarde effectivement ailleurs : à observer son désengagement progressif dans les financements du Coparly, il applique à la lettre cette phrase devenue célèbre.

Si l'Etat regarde ailleurs, la participation du Grand Lyon au Coparly, elle, progresse chaque année. La Communauté urbaine

renforce son implication dans le domaine environnemental. A titre d'exemple, je citerai la démarche de Respir' à Lyon engagée en 2003. Cette démarche a pris en compte les problèmes de nuisance olfactive d'une manière innovante avec le réseau de deux cents nez ; ces derniers ont d'ailleurs battu en brèche une idée reçue : la première nuisance olfactive ne provient pas de l'industrie mais des gaz d'échappement.

Ce soir, nous votons également les subventions à l'Agence locale de l'énergie et à Acoucité. Toutes ces structures travaillent dans le même sens : la lutte contre la pollution atmosphérique, les impacts liés au trafic routier et la surconsommation de l'énergie.

L'Agence locale de l'énergie travaille sur cette problématique dans le champ de l'habitat, lequel est bien placé sur le podium des gros émetteurs de gaz à effet de serre. Dans ce domaine, nous avons un immense chantier à mettre en route. A noter que le Coparly est en train de mener une étude sur la présence des formaldéhydes dans l'habitat et notamment dans les établissements accueillant la petite enfance. Ce polluant classé cancérigène par l'OMS est présent partout, dans les matériaux de construction, le bois aggloméré, les meubles. Leur niveau est visiblement élevé et pourrait être abaissé par l'installation de systèmes de VMC. Pourquoi ne pas prendre en compte la présence des formaldéhydes comme critère dans les marchés publics ?

Le principal levier pour lutter contre les pollutions, quelles soient atmosphériques olfactives ou auditives, est d'agir sur le trafic routier. Autre piste, l'habitat, pour lequel notre collectivité dispose de moyens d'action, à condition bien sûr que l'Etat ne nous oublie pas et nous en donne les moyens. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur le vice-président Reppelin.

M. le vice-président REPELIN : Simplement, je voudrais ajouter une chose : étant président du Coparly, je ne prendrai pas part au vote.

Et je voulais dire que le Coparly a aussi beaucoup travaillé ces derniers temps, notamment avec le Grand Lyon, pour donner des éléments pour établir le plan de protection de l'atmosphère qui est maintenant en enquête publique et que nous devons certainement voter au mois de juin. Donc à ce titre-là et pour ceux qui voudraient plus d'explications, des renseignements sur les objectifs de ce plan et les différentes analyses qui ont été faites à partir des documents du Coparly - puisque l'on a fait un bilan sur l'évolution de la qualité de l'air sur ces dix dernières années -, je suis prêt à les rencontrer ou à rencontrer les groupes pour donner quelques explications avant le vote de ce PPA.

Voilà ce que je pouvais ajouter, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux votes et je demande à mes scrutateurs de ne pas laisser les urnes pleines.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté, M. Reppelin n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2007-4051 -proximité,ressources humaines et environnement -
Tri d'une partie puis de l'ensemble des déchets des ménages issus de la collecte sélective - Lot n° 1 : partie nord-est du territoire communautaire - Lancement d'une procédure de marché (appel d'offres) - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2007-4061 -proximité,ressources humaines et environnement -
Tri d'une partie de l'ensemble des déchets des ménages issus de la collecte sélective - Lot n° 2 : partie sud-ouest du territoire communautaire - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4051 et 2007-4061. Monsieur Perret, vous avez la parole.

M. PERRET, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable pour ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Après une phase expérimentale sur un petit nombre de communes en 1996-1997, le tri sélectif a été développé sur l'ensemble du périmètre de la Communauté urbaine en trois phases, entre 1999 et 2002.

En parallèle, il fallait bien mettre en place des solutions de traitement pour les déchets collectés. Comme le rappelle la délibération, la Communauté, à cette époque, n'était ni expérimentée ni dotée de structures de tri. Elle a donc confié cette activité au secteur privé, via quatre marchés dont les trois premiers arrivent à échéance à la fin de cette année. Cette solution avait plusieurs avantages : le fait de pouvoir s'adapter en souplesse à la croissance de notre production de déchets à trier, le fait de ne pas avoir à supporter directement des investissements dans un domaine neuf où les technologies étaient, pour tous, en phase de rodage.

Nous passons maintenant à l'étape suivante : nous sommes maintenant en capacité d'estimer ce que sera notre production à terme, les technologies depuis dix ans ont progressé, nous pouvons donc raisonnablement envisager une évolution dans notre système de gestion qui donne à la collectivité une meilleure maîtrise de la situation, gestion directe ou déléguée. Cette évolution demande du temps puisqu'il nous faut trouver du foncier, construire un ou plusieurs centres de tri. La solution de nouveaux marchés pour cette phase transitoire, c'est-à-dire ce qui nous est proposé ce soir, est donc incontournable mais nous voudrions vraiment que la période de quatre ans qui s'ouvre devant nous soit effectivement mise à profit pour la création de centres de tri communautaires ainsi que pour une réflexion approfondie sur le mode de gestion à leur donner.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix les rapports 4051 et 4061 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. PERRET.

N° 2007-4057 -proximité,ressources humainesetenvironnement -
Coopération décentralisée Eau avec la Palestine -Autorisation de
signer une convention - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désigné comme
rapporteur du dossier numéro 2007-4057. Madame Mermoud,
vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission,
monsieur le président, pour une délibération de coopération
décentralisée avec la Palestine qui illustre à la fois la montée
en puissance de notre coopération décentralisée dans le cadre
ouvert par la loi Oudin et la diversification de ses bénéficiaires
et j'espère que la Palestine sera pour nous un nouveau pays de
collaboration.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une minute d'intervention pour le
groupe GAEC.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président,
chers collègues, lors de la séance publique du Grand Lyon
le 11 juillet 2005 et à plusieurs reprises, le groupe GAEC a
demandé que le dialogue que nous conduisons avec les villes
israélo-palestiniennes se traduise par des actions concrètes qui
incarnent véritablement les belles paroles prononcées lors de
la conférence pour la paix au Proche-Orient organisée à Lyon
en 2004.

J'avais insisté tout particulièrement sur la possibilité de développer
une coopération dans le domaine crucial de l'eau où nous avons
une compétence de première qualité. Le groupe GAEC est donc
satisfait de voir, par ce rapport, que le Grand Lyon contribuera à
l'amélioration du service de l'eau pour la population de la zone
palestinienne surpeuplée de la bande de Gaza et pour la ville de
Jéricho. On sait qu'aujourd'hui, l'eau au Proche-Orient peut être
cause de concurrence, de tension, voire de guerre pour cette
ressource vitale ; on sait aussi que l'eau peut être un facteur
déterminant de santé, de maladie ou de mortalité selon la qualité
de sa distribution et de son traitement. Le Grand Lyon s'honore
donc d'aider à construire, à travers le domaine de l'eau, une paix
équitable dans le Proche-Orient et une vie un peu moins difficile
pour ses habitants.

Le groupe GAEC votera ce rapport avec plaisir et ne demande
qu'à voir se renforcer de telles actions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : A notre tour de nous
féliciter de ce rapport qui constitue une suite concrète de la
conférence de la paix que nous avons accueillie à Lyon en
décembre 2004 et pour laquelle nous avons inscrit dans notre
Agenda 21, en matière de coopération décentralisée, qu'il fallait
engager des actions dans cette région du monde. Depuis le
vote de l'Agenda 21, notre Communauté tardait à mettre en
place une action en Palestine ; on nous répondait toujours que
le conflit en cours rendait difficile notre intervention. Certes,
nous sommes bien conscients de cette difficulté mais ce rapport
montre toutefois que l'action est possible et aider la population
palestinienne de Jéricho et de Gaza à s'équiper de cette
ressource vitale qu'est l'eau est réellement un acte important
dans notre contribution, à notre modeste niveau certes, à
œuvrer pour la paix et l'amélioration des conditions de vie des
Palestiniens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Puisque ce dossier est à l'ordre
du jour et que nous revenons à la fois d'Israël et des territoires
palestiniens, j'en profiterai pour dire quelques mots.

Je vais dire tout simplement que la politique que nous menons
maintenant depuis quatre ans, qui était une politique qui
visait au dialogue entre les deux parties, dialogue qui s'était
concrétisé par une rencontre entre les maires israéliens et les
maires palestiniens sur le terrain, a porté ses fruits puisque,
par exemple, nous sommes allés à la fois dans la ville de Beer
Sheva et dans la ville de Jéricho et qu'aujourd'hui encore, le
maire de Beer Sheva et le maire de Jéricho entretiennent des
rapports qui sont, je crois, des rapports tout d'abord cordiaux
sur le plan personnel et en même temps avec la volonté de faire
progresser le dialogue.

Certes, dans cette région du monde, les problèmes sont
toujours extrêmement complexes et nous agissons lorsque
nous pouvons agir. Il est clair que, par exemple, dans le rapport
de convention que nous allons adopter, il y a un certain nombre
d'actions qui sont prévues sur la bande de Gaza et, suivant
les différents épisodes des conflits, il est plus ou moins facile
d'envoyer des techniciens de l'agglomération lyonnaise aller sur
le terrain pour mener un certain nombre d'actions concrètes ;
quelquefois, les priorités peuvent, dans le secteur, apparaître un
peu différentes.

En tout cas, je dois dire que je me félicite et, si je voulais rapporter
l'impression que nous avons eue, c'est que nous sommes
dans une période où la négociation est en train de se renouer.
Il se trouve que, lorsque nous étions à Jéricho, le négociateur
palestinien représentant le président Abou Mazem était à notre
table et s'est entretenu avec nous ; il arrivait de Tel Aviv pour une
séance de négociations avec le Gouvernement israélien. Nous
avons donc pu évoquer ensemble la situation. Il a fait part à la fois
des difficultés qui restaient mais de la volonté réciproque des uns
et des autres de renouer le dialogue et d'essayer de progresser
définitivement vers la paix ; même si, évidemment, le contexte
global régional fait que, quelquefois, ce ne sont pas toujours les
hommes de paix qui ont le meilleur espoir, dans la mesure où
les problèmes restent d'une difficulté extrême et, quelquefois,
des jugements qui peuvent être ici un peu simplistes : lorsque
j'entendais ce négociateur palestinien, il me faisait une analyse
des problèmes de la région beaucoup plus complexe que celle
que j'avais entendue de la part d'un certain nombre de nos
collègues quelquefois et la façon dont il décrivait l'ensemble de
la région montrait effectivement combien les intérêts des uns et
des autres pouvaient interagir sur le conflit israélo-palestinien.

En tout cas, la ville de Lyon travaille et, je crois, est écoutée à
la fois par ses interlocuteurs israéliens et par ses interlocuteurs
palestiniens et je m'en félicite.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention
citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts -
Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir -
UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le
Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

**Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine
au sein de la société anonyme Aéroports de Lyon**

(Dossier n° 2007-4027)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je donne les résultats du vote :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	147
-ce qui tendrait à prouver qu'en cours de séance, soit on va moins à la buvette, soit on arrive plus facilement-	
- nombre de bulletins blancs ou nuls.....	35
- reste pour les suffrages exprimés	112
- majorité absolue	57

Ont obtenu :

- M. Gérard Collomb.....	101 voix
- M. Michel Brochier.....	2 voix
- M. François-Noël Buffet.....	2 voix
- M. Alain Jeannot.....	2 voix
- M. Michel Vaté.....	2 voix
- M. Christian Barthélémy.....	1 voix
- M. Jeanne d'Anglejan.....	1 voix
- Mme Pascale Decieux.....	1 voix

Chers collègues, je vous remercie de votre confiance et j'essaierai de défendre au mieux les intérêts de notre agglomération.

(Applaudissements).

N° 2007-4035 - finances et institutions - Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sépal) - Désignation de deux représentants titulaires supplémentaires et d'un représentant suppléant supplémentaire - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Terracher a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4035. Monsieur Terracher, vous avez la parole.

M. TERRACHER, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, il s'agit de désigner deux représentants titulaires et un suppléant au Sépal, suite à la modification de statuts qui est intervenue au mois de décembre lors d'un vote au comité du syndicat mixte d'étude et de programmation de l'agglomération lyonnaise. Avis favorable de la commission bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. TERRACHER.

Désignation d'un représentant de la communauté urbaine au sein du conseil syndical du Sépal (Dossier n° 2007-4035)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Donc nous avons encore un vote à émettre. Je vous propose la candidature de monsieur Passi et de madame Vullien avec comme suppléant monsieur Vincent.

Le groupe UMP a déposé une liste avec monsieur Jeannot et madame Frieh comme titulaires, monsieur Gignoux comme suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ? Sinon, veuillez faire circuler les urnes et les scrutateurs se préparent à nouveau.

(Les conseillers votent).

N° 2007-4036 - finances et institutions - Caluire et Cuire - Construction d'une déchèterie - Complément d'individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Duport a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4036. Monsieur Duport, vous avez la parole.

M. le vice-président DUPORT, rapporteur : Il s'agit d'un complément d'individualisation d'autorisation de programme pour la construction d'une déchèterie sur la commune de Caluire et Cuire. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. JEANNOT : Merci, monsieur le président. Je salue cette décision d'implanter un tel équipement sur notre commune. Les habitants comprennent parfaitement l'utilité de cette déchèterie. Par contre, si je sais que nous allons bénéficier de cette déchèterie nouvelle génération, je serais très intéressé pour en connaître les détails, le fonctionnement ; ce sera tout de même utile pour la ville. Mais je pense que mon collègue Jean-Luc Da Passano se fera un plaisir de me renseigner.

M. LE PRÉSIDENT : Très certainement ! Et si vous pouvez vous faire un plaisir de convaincre quelques-uns de vos collègues lyonnais de votre groupe que les déchèteries ne sont pas le comble de l'abomination, cela m'aiderait un petit peu également au niveau de la propreté de la ville de Lyon.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

N° 2007-4063 - finances et institutions - Taux de la taxe professionnelle 2007 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Duport a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4063. Monsieur Duport, vous avez la parole.

M. le vice-président DUPORT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'adoption d'un nouveau taux moyen pondéré de la taxe professionnelle, qui passerait de 20,09 % au lieu de 20,01 %, et d'une nouvelle période de convergence de quatre ans à compter de 2006 avec l'intégration des villes de Givors et de Grigny.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Socialiste et apparentés. Intervention retirée.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour: groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

N° 2007-4064 - finances et institutions - Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2007 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Duport toujours pour le dossier suivant.

M. le vice-président DUPORT, rapporteur : Il s'agit des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2007. Le produit de la TEOM voté au budget principal 2007 il n'y a pas très longtemps a été estimé à 97,88 M€, avec une hausse estimée des bases de 2,5 %. Or, les bases prévisionnelles communiquées par les services fiscaux ressortent en hausse de 3,5 %. Donc apparaît une marge de manœuvre sur les taux et l'objectif est de tendre vers le taux moyen d'équilibre qui est de 6,37 %.

Le projet de délibération qui est proposé ce soir est surtout d'impacter cette évolution que sur les taux supérieurs à ce taux moyen, à savoir ceux relatifs aux fréquences 6. Donc les résultats qui sont proposés pour 2007 c'est de mettre des taux inchangés, équivalents à 2006 ; pour une collecte par semaine : 2,97 % -et cela concerne uniquement la commune de Charly-, deux collectes par semaine : 4,12 % -taux inchangé-, trois collectes par semaine : 5,05 % -taux inchangé- et six collectes par semaine : 6,52 % -alors que le taux était de 6,55 % en 2006- et six collectes par semaine en service complet qui passeraient à 7 % au lieu de 7,13 % en 2006.

Avis très favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, je voudrais dire que nous sommes satisfaits de cette modération pour les zones à service complet, d'autant plus que nous avons été alertés sur la situation de trop nombreux de nos concitoyens qui payent deux fois le même service, une fois à travers leur régie qui leur impose ce service et une fois à travers la TEOM à la Communauté urbaine alors que le service complet n'est pas effectif. Je crois que, dans le cadre de la réflexion que nous allons mener sur la réforme de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il sera nécessaire de revoir cette situation pour mettre fin à cette inégalité.

Voilà, monsieur le président, ce que je voulais souligner, tout en approuvant ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Darne.

M. le vice-président DARNE : Monsieur le président, s'il existe un problème comme celui que vient d'indiquer monsieur Fournel, il faut le résoudre, mais il n'implique évidemment pas la Communauté urbaine, il implique simplement un taux d'impôt aux habitants et si un syndic refacture ce qu'il ne devrait pas refacturer, il y aurait là un enrichissement anormal ; donc il conviendra d'examiner cette question.

Pour ce qui est de la Communauté urbaine, l'année dernière, il y avait eu une augmentation de taux et une demande de parole de chacun des groupes considérant qu'une augmentation de la TEOM posait un problème important pour les contribuables.

Cette année, il y a une diminution de la TEOM. Il me paraissait donc important de dire, tant aux habitants qu'à nos collègues de la Communauté urbaine, qu'en application des orientations que j'ai indiquées l'année dernière, s'il y avait des produits qui permettaient de diminuer la TEOM, nous diminuerions la TEOM. C'est le cas cette année puisque, pour les habitants de Lyon, de Villeurbanne et de beaucoup d'autres communes -plus de la moitié des habitants de cette agglomération-, la TEOM diminue de 2 % cette année, ce qui n'est pas rien puisqu'elle passe de 7,13 % à 7 %.

Pour les autres communes, la TEOM reste, en dehors de celles qui sont en service 6 où elle diminue également légèrement, la TEOM reste au même taux, donc sans augmentation de taux. Pour quelle raison ? Simplement parce que le coût de collecte est relativement plus élevé lorsque l'habitat est diffus et que cette politique différenciée de diminution permet un rapprochement entre ce que payent les habitants et le coût du service, sachant évidemment qu'au total, nous couvrons par les TEOM à peu près le coût du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Donc je voulais évidemment souligner pour tous ceux-là qu'au total, dans le produit, la TEOM de cette année diminue de 0,6 % puisque, dans le taux moyen, nous passons de 6,41 à 6,37 %.

J'espère évidemment que les nouvelles seront aussi bonnes les années suivantes pour que nous puissions continuer de diminuer la TEOM. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix :

- pour: groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

N° 2007-3990 - déplacements et urbanisme - Caluire et Cuire - Lyon 6° - Passerelle sur le Rhône entre la Cité internationale et le quartier Saint-Clair - Lancement de la procédure du choix du maître d'œuvre - Concours de maîtrise d'œuvre restreint - Composition du jury - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3990. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Il s'agit du projet de passerelle modes doux, piétonne et cycliste, reliant les quartiers de Saint-Clair à la Cité internationale du sixième arrondissement de Lyon. Cette passerelle est fléchée dans le plan modes doux voté en juillet 2003 ; elle fait partie également du tracé de l'Anneau bleu et du futur itinéraire du parcours Léman-Mer.

Suite au classement sans suite du pouvoir adjudicateur de ce concours en décembre 2006, il est proposé aujourd'hui un nouveau concours. Donc il s'agit d'approuver le dossier de consultation des concepteurs, le lancement de la procédure, la composition du jury ainsi que l'indemnisation des membres libéraux du jury.

Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. La confirmation de l'avancée de ce projet est une bonne nouvelle, autant comme aboutissement que pour le bénéficiaire simple mais nécessaire et efficace des déplacements doux.

Nous souhaitons, par l'entreprise de ce rapport, vous faire part des inquiétudes que nous percevons pour avérer et conforter le développement de projets plus modestes au sein des communes hors du centre de l'agglomération. Le développement intéressant de Vélo'V paraît accaparer pleinement le service de notre agglomération, ne permettant, depuis quelques temps, que très rarement la réalisation de projets dans nos communes. Monsieur le président Vesco s'inquiète également de cette situation.

A proximité de ce grand projet d'avenir qu'est la passerelle, quelques aménagements sont en malheureuse pénitence dans le traitement d'une continuité -provisoire peut-être mais nécessaire et demandée- sur le pont Poincaré tout comme le lien depuis la voie verte de la Dombes par le Loup pendu et le Mas Rillier au sein du plateau nord de notre agglomération.

Nous sommes également inquiets de l'apparente absence d'attention, d'efficacité du nécessaire contrat entre l'urbanisme, l'aménagement urbain et le développement des modes doux. Ce défaut nuit à toutes les greffes et accompagnements de voiries mais aussi à des expériences de contresens. Pour intéressant que soit l'équipement de Vélo'V -ou en anglisant les choses en *Vélove-*, il semble opportun que le service soit étoffé ou restructuré pour que les autres projets germent, poussent et vivent en tout lieu de l'agglomération.

Notre groupe portera soutien à cette délibération, Les Verts prenant par nature le lien en douceur et prévenance entre les hommes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP.

M. JEANNOT : Merci, monsieur le président. Ces remerciements sont formulés surtout au nom des habitants de Saint-Clair qui attendent depuis quelques années la construction de cet ouvrage leur permettant d'ouvrir leur quartier sur le Rhône et sa rive gauche.

J'émet simplement un vœu, monsieur le président, celui d'espérer que cela ne se reproduise pas, par un motif d'intérêt général qui a valu l'année dernière le classement sans suite du concours, nous faisant ainsi perdre de nombreux mois.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez remarqué que j'ai décidé d'aller moi-même dans le jury pour regarder un peu la façon dont les choses se passaient de manière à ce que l'on ne récidive pas.

Je mets le dossier aux voix :

- pour: groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

N° 2007-3996 - déplacements et urbanisme - Ecully - Tassin la Demi Lune - Tranchée couverte du boulevard du Valvert - Instauration d'un périmètre d'étude - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lelièvre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3996. Monsieur Lelièvre, vous avez la parole.

M. LELIÈVRE, rapporteur : Merci, monsieur le président. A l'occasion du dossier de la tranchée couverte du boulevard du Valvert, c'est l'instauration d'un périmètre d'étude sur la commune d'Ecully. Je rappelle qu'il y a déjà un périmètre d'étude sur la commune de Tassin la Demi Lune et, pour permettre la cohérence du projet, c'est la mise en place d'un périmètre d'étude sur Ecully.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une minute pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Simplement pour une explication de vote, monsieur le président : Selon la logique de votre volonté à réaliser de grandes infrastructures pour le développement du déplacement automobile, il est compréhensible que les services proposent l'instauration d'un périmètre d'étude. La position de notre groupe n'est pas attachée à la qualité de cette administration mais à notre cohérence envers l'intention propre de ce projet. La sagesse est donc de voter contre cette délibération aux fins de ne pas vous perdre.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Le groupe UDF ; intervention retirée. Le groupe Synergies-Avenir.

M. DESSEIGNE : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération est importante car elle nous permettra l'utilisation d'un outil fort de planification urbaine, en l'occurrence un périmètre d'étude, pour mettre en œuvre l'aménagement le plus satisfaisant de la partie supérieure de la future tranchée du boulevard du Valvert.

En octobre dernier, j'avais déjà eu l'occasion de rappeler ma préoccupation de voir ce projet s'inscrire dans le temps et permettre aux populations concernées de retrouver le cadre de vie et la sérénité qui ont été perdus depuis que le boulevard du Valvert est devenu "autoroute urbaine".

J'avais également précisé qu'il nous faudrait du temps et de nombreuses discussions avec les riverains et associations pour que cet aménagement d'envergure soit approprié par le plus grand nombre et que l'ensemble des usages puisse être pris en considération. A ce titre, les premières suggestions déposées par l'association Valvert Survie me semblent aller dans le bon sens.

Depuis octobre dernier, je n'ai évidemment pas changé d'avis et ai donc souscrit à l'inscription d'un périmètre d'étude dans ce secteur afin d'anticiper les projets individuels, contrôler la destination des lieux et intégrer les équipements structurants comme la gare et la clinique du Val d'Ouest, ceci dans l'objectif d'élaborer un projet d'ensemble le plus cohérent possible. C'est à ce titre que la ville de Tassin la demi lune s'est prononcée favorablement, par délibération du 31 janvier 2007, sur l'instauration d'un périmètre d'étude. C'est pourquoi je souhaite vivement qu'aujourd'hui cette démarche soit imitée par le Conseil de Communauté et que nous œuvrions dans le même sens.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce dossier effectivement important :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : groupe Les Verts,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LELIÈVRE.

N° 2007-3997 - déplacements et urbanisme - Programme européen Concerto - Projet Renaissance - Changement du coordinateur européen - Avenant au contrat européen - Avenant au consortium agreement - Encaissement des subventions Région et Europe - Reversement des subventions - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3997. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, dans le cadre d'un projet européen qui vise à la mise en œuvre, dans le cadre d'opérations d'urbanisme, de constructions exemplaires en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, il s'agit de changer de pilote parmi les quatre territoires concernés, Lombardie, Lyon, Saragosse et Bracknell et de désigner le Grand Lyon comme pilote.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Les Verts.

M. le vice-président BUNA : Juste un mot pour rappeler que ce dossier est un peu phare au sens où l'on demande au promoteur, sur les îlots A, B et C du Confluent, de faire 50 % d'économie d'énergie et de produire l'énergie avec 80 % d'énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire et chaudière au bois). Nous sommes tout à fait honorés de la confiance de la commission européenne qui nous avait déjà placés en tête du concours européen Concerto mais nous voulons dire aussi qu'environnemental et social se conjuguent puisque l'on attend un retour de baisse de charges entre 40 et 50 % environ pour les locataires sur leur consommation d'énergie.

Il faut rajouter que l'on a beaucoup parlé ce soir de réchauffement climatique et de pollution. Je crois que nous sommes dans un contexte qui a changé : aujourd'hui, chacun reconnaît qu'il y a bien réchauffement climatique, chacun reconnaît -et les experts en particulier- que ce réchauffement est d'origine entropique et chacun reconnaît que c'est au niveau des modes de régulation internationaux, certes difficiles à mettre en place ; et parce que le genre humain est devenu le genre urbain, un effort tout à fait particulier est à effectuer au niveau des collectivités. Ce que je voulais souligner c'est qu'il y a des collectivités dont on entend beaucoup parler et, finalement, quand on regarde, les réalisations sont relativement faibles.

Je voulais souligner que Lyon, depuis des années, s'est engagée dans un effort tout à fait particulier en matière de réduction des consommations énergétiques, en matière d'énergies renouvelables et en matière de haute qualité environnementale dans les bâtiments neufs. A partir de l'expérience Restart qui a été menée sur 250 à 300 logements dans cet immeuble neuf de logement social, on a modélisé. La modélisation s'est faite en 2004, où un référentiel "habitat durable" est valable pour toutes les opérations menées par la Communauté urbaine en matière d'urbanisme,

dans toutes les ZAC, une cinquantaine, mais également sur tous les fonciers qui sont vendus par la Communauté urbaine et sur toutes les opérations avec lesquelles nous avons des partenaires, aussi bien dans le domaine privé que dans le domaine public.

Je voulais souligner également que ce référentiel anticipait toujours d'une réglementation thermique. Aujourd'hui, c'est 2010 qui se prépare, on a aligné le référentiel sur 2010 ; que nous préparions un référentiel sur le tertiaire, les problèmes ne sont pas exactement les mêmes mais on a les mêmes objectifs de réduction des consommations.

Je veux dire enfin que, malgré les efforts qui sont faits, pour le neuf, ce n'est que 1 % du bâti constitué dans l'agglomération lyonnaise, 1 % par an ; donc il y a 99 % qui consomment une énergie assez démesurée par rapport à ce que l'on sait de l'effet de serre. On obtient 40 kilowatt/heure au mètre carré sur le tertiaire par an pour le Confluent, 60 pour l'habitat et, quand vous êtes chez vous, vous entrez chez un habitant d'avant 1975 et on consomme 325 kilowatt/heure au mètre carré en moyenne par an.

Je voulais donc souligner qu'aujourd'hui, l'essentiel de l'effort doit porter sur l'habitat construit, sur l'isolation. On a très peu de dispositifs aujourd'hui, il y en a quelques-uns qui s'esquissent. On va tâcher de faire comme on avait fait pour Restart au niveau du logement neuf, de participer aux expériences -et nous avons été retenus- que lance le Gouvernement au niveau national pour que nous ayons une base pour réfléchir et mettre en place une méthodologie pour l'isolation dans l'ancien.

Après, il nous restera à débattre dans les mois qui viennent, me semble-t-il, du tournant que nous allons devoir prendre si l'on veut tenir les objectifs que nous nous sommes fixés : stabiliser les gaz à effet de serre en 2012, réduire -nous dit la commission européenne- de 30 % les gaz à effet de serre en 2020 et surtout diviser par quatre -objectif que s'est fixé l'Etat français- les gaz à effet de serre d'ici 2050.

Cela veut dire qu'au niveau du plan climat et qu'au niveau du plan de protection de l'air que va édicter le préfet, ou sous l'égide du préfet, des conclusions devront être tirées : premièrement, un sérieux rééquilibrage en faveur du développement des transports collectifs au détriment de l'automobile, deuxièmement, la lutte contre l'étalement urbain, troisième critère, fondamental, se lancer dans des économies d'énergie là où il y a le gisement, c'est-à-dire dans l'habitat ancien.

Voilà ce que je voulais souligner mais dire aussi que, depuis des années, avec l'Ademe, avec l'ALE, avec les services, il y avait un travail tout à fait exemplaire et à des niveaux quantitatifs : plus de 3 225 logements HQE déjà livrés, 5 000 en prévisionnel, l'ensemble des ZAC soumises à des analyses environnementales urbaines ou, globalement, en approche globalisée territoriale HQE. Pour ce travail-là, je voulais donner un coup de chapeau à ceux qui l'ont accompli parce qu'il est propitiatoire de ce qu'il faudra faire, à une beaucoup plus grande échelle, dans les années qui viennent.

M. LE PRÉSIDENT : Bravo ! Il nous faudra aussi installer une chaufferie au bois pour pouvoir développer le chauffage urbain à l'intérieur de Lyon. Donc je reprendrai mon petit bâton de pèlerin pour aller expliquer et que l'on passe de la théorie à la pratique.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

Désignation d'un représentant de la communauté urbaine au sein du conseil syndical du Séal

(Dossier n° 2007-4035)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je donne les résultats du vote concernant le syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Séal) :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	143
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	6
- nombre de suffrages exprimés.....	137
- majorité absolue	69

Ont obtenu :

- M. Martial Passi.....	93 voix
- Mme Michèle Vullien	93 voix
- M. Max Vincent.....	93 voix
- M. Alain Jeannot.....	38 voix
- Mme Claudine Friehe.....	38 voix
- M. Bruno Gignoux	38 voix
- M. Denis Brolquier	6 voix
- Mme Pascale Decieux.....	6 voix
- M. Christian Barthélémy.....	6 voix

Messieurs Passi et Vincent ainsi que madame Vullien ayant obtenu la majorité absolue sont élus.

N° 2007-3999 - déplacements et urbanisme - Lyon 4° - Lyon 9° - Pont Schuman - Ouverture de la concertation préalable - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3999. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Il s'agit, dans ce rapport, du pont Schuman et plus précisément de l'ouverture de la concertation préalable. La commission a donné un avis favorable à ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Alliance pour un Grand Lyon opérationnel ; intervention retirée. Donc deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. Lors de la dernière présentation d'un rapport lié à ce projet, une demande générale avait insisté pour ouvrir la connaissance des études préalables et élargir la concertation alentour des deux seuls arrondissements de la bonne ville de Lyon.

Malgré l'enrobage d'une belle présentation sur papier glacé, voire peut-être recyclé pour faire genre durable, la réalisation d'un nouveau franchissement de la Saône entre Vaise et Serin est un nouvel ouvrage au plaisir du développement du déplacement automobile. Ce projet est, de fait, l'aboutissement rafraîchi d'un *lobbying*, forcé depuis, imaginaire, voire désuet, suranné, de monsieur Pradel.

Notre assemblée est appelée pour valider une concertation dont seules les parures paraissent citoyennes. Cette concertation reste confinée en petit monde entre deux rives de quartiers de Lyon alors que l'œuvre ne se doit être qu'une nouvelle expression d'un péage réinventant dîme et gabelle.

Le nouveau franchissement se rapproche du pont Masaryk dont la qualité est semblable au pont de l'île Barbe. Le nouveau franchissement se cale entre le pont Mouton, voire celui proche de l'Homme de la Roche, et le pont de Couzon, voire celui de Fontaines sur Saône et encore plus loin celui de Neuville sur Saône.

L'absence de péage, de contribution appelée à la porte du Valvert, à la porte de Vaise sur TEO dont vous souhaitez étirer la bande de roulement, attire quotidiennement un déplacement automobile facile, certes, mais engorgeant le centre de l'agglomération. Le projet mérite une présentation plus large des enjeux et des avenir afin de rechercher loyalement et clairement l'avis de cette consultation.

Les intentions de lien avec les voies pénétrantes et autoroutières, la possible poursuite jusqu'aux berges du Rhône par un nouveau tunnel complétant l'ouvrage qu'engagea monsieur Herriot mériteraient d'être annoncées et explicitées clairement dans le contexte des embarras de déplacements depuis la couronne ouest, depuis le val de Saône, depuis le plateau nord et le franc-lyonnais, mériteraient également une analyse et les recherches de la vie des communes de ces secteurs et sans doute celle de leurs habitants.

Ce projet de franchissement accompagne les développements du déplacement automobile, pérennisant malheureusement les conclusions d'usage qui paraissent se dégager de la nouvelle enquête ménages du Sytral.

La concertation mériterait la présentation de plusieurs scénarii avec plus qu'une option recalée à des programmations lointaines pour un seul usage des transports en commun, hors des schémas conventionnels rayonnants ou convergents.

Ce modèle est évoqué par les dires du PADD de notre SCOT, par exemple avec un lien grand ouest, nord-est Techlid Ecully, via peut-être Vaise, Fontaines sur Saône, plateau nord (Pélica, la Côtère) et couronne ouest. Ce modèle pourrait sans doute permettre d'éviter, à courte échéance, l'inclinaison vers la création d'une aide, LY 6, ou d'une troisième voie de l'A 46 et de la rocade des villages.

Nous souhaitons l'élargissement de la concertation et nous souhaitons que personne ne soit frileux à cet engagement citoyen, ni les services ni nos esprits brillants d'élus du peuple. Nous regrettons ce constat mais apportons néanmoins notre soutien à une concertation que nous regrettons être trop minimale.

M. LE PRÉSIDENT : Du pont Schuman à LY 6, vous rayonnez large ! Ce n'est pas exactement le but de la délibération de ce soir en tout cas. Pour le groupe Union pour la Communauté, monsieur Brolquier.

M. BROLIQUIER : Merci, monsieur le président. Juste un mot pour vous dire la nécessité et l'importance des ponts dans notre agglomération. Certes, le pont Schuman sera utile et nous voterons pour ce rapport mais d'autres ponts seraient tout autant indispensables. Je pense notamment à celui qu'il faut construire au sud, sur le Rhône, ou dans le projet Confluence sur le Rhône également.

Lorsque je vois qu'un délai de dix années est nécessaire pour réaliser un pont, mon groupe vous demande officiellement ce soir de lancer la démarche d'étude de ces deux ponts au minimum et de ressortir les études qui dorment dans les archives de la Communauté urbaine, sur le pont de l'Homme de la Roche notamment.

Lyon-centre compte aujourd'hui cinq ponts de moins qu'en 1944. Et pourtant, depuis cette date, la circulation et les déplacements ont augmenté, l'agglomération s'est développée, la ville travaille et a travaillé sur les berges et tout le monde reconnaît aujourd'hui la valeur touristique du Rhône et de la Saône.

Qu'attendez-vous donc pour agir, pour lancer ou relancer les projets de ces ponts dont l'utilité ne fait pas de doute ? Il n'y a plus une minute à perdre. C'est en tous les cas ce que l'on pense à Union pour la Communauté.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste... Non, le groupe UMP, je vous avais confondu, monsieur Jeannot.

M. JEANNOT : Je ne suis pas sûr que cela fasse plaisir à tout le monde.

Monsieur le président, lors du premier vote des études de ce projet en juin 2004, nous avons fait amender et accepter d'ailleurs la rédaction de la délibération sur le périmètre d'études pour insister sur le fait que ce pont doit être considéré dans sa portée d'agglomération et non comme une liaison entre deux quartiers, Serin, Vaise, ou deux rives de la Saône. En tant que maire de Caluire et Cuire, j'avais en effet souhaité inclure dans la réflexion ma commune mais aussi l'ensemble des communes concernées par l'impact de cet ouvrage.

Le lancement de la procédure de concertation nous permet de rappeler que nous serons bien sûr vigilants sur l'analyse de l'ensemble des flux de circulation touchés par cette réalisation. Il conviendra d'associer à l'étude des flux déjà cités l'étude de circulation venant de l'ouest lyonnais. On devra également prendre en compte la fermeture du pont de l'Île Barbe qui sera lourde de conséquences.

Nous vous demandons donc d'être régulièrement informés de l'avancée de ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste.

M. JULIEN-LAFERRIÈRE : Merci, monsieur le président. Si le groupe Socialiste et, par ailleurs, le maire du neuvième également que je suis votent favorablement ce rapport, ce n'est pas que nous sommes favorables à la voiture particulièrement mais parce que, si cette délibération s'appelle pont Schuman, le titre est un peu réducteur car c'est un véritable projet urbain auquel nous avons affaire, un projet urbain de liaison entre deux quartiers, de requalification des quais et de reconquête des rives et des bas-ports.

Si, dans le projet tel qu'il est, la circulation automobile passera non plus sur les quais du neuvième mais le long de la voie ferrée, c'est bien justement pour redonner à la Saône sa valeur d'usage et donc pour redonner à la Saône et aux berges leur aspect paysagé, ce qui me semble figurer dans nos objectifs de développement durable et dans le PADD.

Pour Vaise, c'est véritablement le deuxième acte de la rénovation urbaine qui est lancé car, du pont Koenig à l'Industrie, c'est le point de départ de la reconquête des espaces et la première étape de la requalification paysagère des berges. Cela implique effectivement pour plus tard beaucoup de projets : la

requalification de la place du pont Mouton, le réaménagement de la trémie et le lancement d'une étude pour un parking souterrain, le réaménagement du rond-point des Monts d'Or et du quai Jaÿr, le réaménagement des berges de la Saône le long des deux axes de l'Industrie.

C'est dire que les modalités de la concertation sont importantes, que celle-ci doit impliquer le maximum de nos concitoyens sur le quatrième arrondissement comme sur le neuvième arrondissement et, si cette concertation formelle va commencer, elle a cependant été précédée depuis plusieurs mois, même plus d'un an, d'une concertation plus informelle en tous cas que nous avons menée avec mon collègue Dominique Bollier, avec nos conseils de quartier et comités d'intérêt locaux.

Donc le groupe Socialiste votera ce rapport. Je dois passer la parole à Pierre-Alain Muet qui voulait compléter mon intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Pierre-Alain Muet.

M. le vice-président MUET : Pour compléter ce que vient de dire Hubert Julien-Laferrière, je crois que cette délibération lance en fait la procédure de concertation non seulement sur le pont Schuman mais aussi -nous l'avions lancée dans une délibération précédente- sur la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse ; ce sont les deux qui vont constituer un grand projet urbain qui va permettre cette rénovation des deux rives. Du côté du neuvième arrondissement, c'est l'aboutissement de la rénovation du quartier de l'Industrie ; du côté du quai Gillet, c'est le lancement d'une rénovation fondamentale d'un quartier qui n'a connu pratiquement aucune requalification depuis la création du tunnel de la Croix-Rousse.

Cette concertation est importante parce qu'à travers le pont Schuman et la sécurité du tunnel, il ne s'agit pas d'accroître la circulation automobile, il s'agit de développer les transports en site propre et les modes doux et d'humaniser cette autoroute urbaine qu'est l'avenue de Birmingham qui coupe en deux le quai Serin. Le pont Schuman va permettre de réserver la passerelle Mazarik aux modes doux, d'humaniser aussi le pont Clemenceau qui est un prolongement d'autoroute en utilisant sa largeur pour y introduire des déplacements doux et un traitement paysager. La requalification des quais et des berges va s'accompagner, sur le quai Gillet, d'un élargissement des trottoirs, de la plantation d'arbres d'alignement et de sécurisation des traversées piétonnes.

De même, la mise en sécurité du tunnel qui conduira au creusement d'un deuxième tube privilégie -en tout cas dans toutes les options étudiées et qui vont être présentées- les transports en commun en site propre et les modes doux. Le traitement de l'entrée du tunnel quai Gillet sera aussi l'occasion de développer des liaisons piétonnières entre les quais et le plateau de la Croix-Rousse ; il y a une très forte demande pour retrouver ces liaisons piétonnières. Enfin, une autre demande forte dans le quartier Serin est d'y retrouver des commerces ; c'est une demande qui m'a été souvent adressée par les habitants et je n'ai pas toujours réussi, même en emmenant des développeurs commerciaux de grandes surfaces, à les convaincre qu'il y avait des possibilités d'implantation de commerces dans le quartier Serin. Je pense que la rénovation de l'ensemble de l'avenue de Birmingham qui va redonner un caractère plus convivial, plus agréable à cette avenue, va permettre aussi des implantations de commerces de proximité.

A travers ces deux grands projets, et après les berges du Rhône, c'est bien le deuxième pas important vers la reconquête de nos fleuves.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Comme vient de l'indiquer Pierre-Alain Muet, c'est effectivement un des grands projets qui s'engage pour le prochain mandat puisqu'il s'agit à la fois de la création du pont Schuman mais également de l'aménagement des berges de la Saône -ce que nous avons fait d'une certaine manière pour les berges du Rhône dans ce mandat, nous allons l'engager pour les berges de la Saône- ; enfin, la nécessité de sécuriser le tunnel de la Croix-Rousse nous amène à réfléchir sur les options que nous devons prendre -j'en parlais avec Bernard Rivalta ce matin pendant que nous inaugurons, avec madame Bertrix d'ailleurs, le parking du Gros Caillou- ; il s'agit pour nous de savoir -mais ce sera par exemple l'objet du débat- si ce deuxième tube, qui au départ est nécessaire pour des raisons de sécurité, doit être élargi de manière à pouvoir accueillir les transports en commun sur un site propre qui pourrait favoriser les déplacements entre l'est et l'ouest de notre agglomération.

Nous lançons la concertation publique et nous allons voir comment tout ceci évoluera dans le temps ; en tout cas, les Lyonnaises, les Lyonnais et les habitants de notre agglomération seront largement consultés.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour:groupes Socialisteetapparentés -Communisteetintervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-4001 - déplacements et urbanisme - Utilisation, par des opérateurs de service, des données de trafic routier produites par la Communauté urbaine - Convention avec la société Carte blanche conseil - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4001. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : La commission a rendu un avis favorable sur cette délibération qui concerne la cession de données relatives au trafic routier.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai deux minutes d'intervention pour le groupe GAEC.

M. BENARBIA : Je vais réintervenir en prenant la parole au nom de monsieur Yves Fournel qui a dû s'absenter.

Par ce rapport, le Grand Lyon s'engagerait à fournir à la société Carte blanche conseil les données du trafic de l'agglomération. Chaque minute, nos services transmettront par voie informatique un fichier rassemblant les informations collectées par les 250 boucles de chaussée. Ces informations seront ensuite commercialisées par la société Carte blanche conseil auprès d'opérateurs de téléphonie et de services GPS.

Le projet de convention avec cette entreprise privée ne nous a pas été communiqué. La cession de ces données nous semble avoir été conclue à un prix dérisoire qui ne paraît pas couvrir le prix de revient de la prestation et ne nous accorde aucune part des revenus générés par la cession, à titre onéreux, de ces

informations. Par ailleurs, il semble qu'aucune autre entreprise n'ait été consultée pour diffuser les données du trafic. Aussi nous abstiendrons-nous sur cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2007-4006 - déplacements et urbanisme - Marcy l'Etoile - Prolongement de l'avenue des Alpes - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4006. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une minute d'intervention pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. Le rapport fut retiré à l'engagement de la dernière séance de notre Conseil communautaire. Les explications, les justifications des services ne parvinrent pas à convaincre la commission déplacements et urbanisme préparant ce présent Conseil. Lors de la dernière commission, les tentatives de justification ne purent pas lever pleinement les inquiétudes juridiques respectueuses de la déontologie des marchés publics et laissent un doute à l'organisation des études et de la libre concurrence dans un monde où l'usage a restreint les capacités d'antan... Pardon, je me suis trompé de rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas le bon dossier. Ce que j'ai compris, c'est que l'on est suspect, on ne sait pas de quoi mais on l'est !

Mme BESNARD : Je vais vous expliquer, monsieur le président. C'était juste pour regretter que n'aient pas été prévus les aménagements cyclables sur cet axe qui dessert les 1 400 salariés des laboratoires Sanofi Pasteur Bio-Mérieux et cette entreprise a tout de même adopté, en 2006, un plan de déplacements d'entreprise et donc un certain nombre de salariés viennent en vélo tous les jours. Un trottoir a été prévu, les piétons ne sont pas très nombreux sur ce site périurbain mais le vélo est une fois de plus considéré comme un passager clandestin de nos aménagements de voirie, dès lors qu'on s'éloigne un peu de la ville dense.

Voilà, c'était donc pour demander au service d'aménager un peu les trottoirs, les pictogrammes qui correspondent à un usage mixte du trottoir par les cyclistes et peut-être de demander aussi au maire de Marcy l'Etoile de prendre un arrêté autorisant les cyclistes sur le trottoir, au moins dans la montée. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Joly.

M. le vice-président JOLY : Merci, monsieur le président, je pense qu'il est nécessaire d'apporter quelque éclairage à la déclaration du groupe Les Verts.

D'abord, je vous rappellerai que le nombre d'emplois développés sur les sites de Sanofi Aventis et Bio-Mérieux est plus près de 5 000 que les 1 400 que vous annoncez...

Mme BESNARD : A fortiori !

M. le vice-président JOLY : A fortiori, ce qui veut dire qu'actuellement, dans l'axe nord-sud, la desserte actuelle de la commune se fait sur une route dont je ne vous explique pas le tracé mais, à l'époque, c'était un tracé qui était plutôt fait pour les voitures à cheval que pour les véhicules et qui enregistre aujourd'hui en moyenne 9 000 véhicules par jour.

Si ce contournement est en passe d'être réalisé dans son intégralité, c'était bien pour décharger le centre-village de tous ces véhicules, et notamment des poids lourds qui transitent.

L'idée de la Commune, depuis l'origine, idée qui avait été traduite d'ailleurs dans ce que l'on a appelé les plans Vélo en 1995 et en 2000 -cela fait quelques années mais on avait déjà tous travaillé sur le sujet des vélos à l'époque- c'était non pas de faire passer les cyclistes, qui sont par nature plus vulnérables que les quatre roues, sur ce contournement qui est tout de même destiné à absorber le maximum de la circulation de transit mais au contraire, par la suite, d'équiper la voie actuelle, qui serait déchargée du gros du trafic, de pistes cyclables. Et cela a toujours été une constante ; l'idée a toujours été de mettre les cyclistes dans le tracé le plus agréable et le plus sécurisé. La raison est là, c'est simplement pour cela que l'on est arrivé à la réalisation par le Grand Lyon dans ces conditions.

M. LE PRÉSIDENT : Vous voyez, madame Besnard, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possible.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour: groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-4009 - déplacements et urbanisme - Ecully - Réaménagement de la bretelle de sortie du tronçon nord du périphérique vers l'A 6 et du giratoire de l'Europe - Demande de complément d'autorisation de programme (AP) pour les travaux - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4009. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Concernant cette délibération pour le réaménagement de la bretelle de sortie du tronçon nord du périphérique vers l'A 6 et le giratoire de l'Europe, il s'agit d'une autorisation de paiement pour un montant de 205 000 € TTC qui prend en compte les contraintes de temps puisque le projet est prévu pour cet été et de géographie qui rendent les travaux plus onéreux que prévus. C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : On a tout dit tout à l'heure, donc je ne vais pas vous forcer à vous rappeler nos propos. Par prudence, nous votons contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF et apparentés ; intervention retirée. Le groupe Synergies-Avenir.

M. DESSEIGNE : Monsieur le président, il nous est demandé ce soir d'autoriser une augmentation du budget précédemment voté pour les travaux de réalisation d'une bretelle supplémentaire entre le périphérique nord et l'autoroute A 6.

Cette délibération a fait l'objet d'un retrait lors de notre précédente séance, en raison de son incertitude juridique et institutionnelle. En effet, la dernière fois, elle aurait correspondu à une remise en cause de la souveraineté de la commission d'appel d'offres du Grand Lyon par l'assemblée communautaire. En effet, nous aurions autorisé un dépassement financier alors même que la consultation des entreprises était en cours devant la CPAO. Juridiquement, j'étais effectivement très réservé.

Depuis lors, la CPAO a déclaré la consultation sans suite et a engagé une nouvelle phase sous forme de marché négocié. D'aucuns estiment que l'incertitude juridique n'est pas levée. Mais, au-delà de la confiance que nous devons apporter aux services communautaires concernés, je rappelle que c'est également de la responsabilité souveraine de la CPAO que d'estimer la fiabilité juridique de ses procédures. Vu d'ici, vu de l'assemblée, notre responsabilité se borne à entériner ou non les conséquences financières de ce dossier.

Plus globalement, je voudrais insister sur notre responsabilité d'élus vis-à-vis non pas de l'architecture juridique du dossier mais vis-à-vis surtout de ce qui existe vraiment sur le terrain. Car l'état actuel de la circulation et des engorgements sous le tunnel de la Duchère représente un danger permanent, qui pourrait se traduire à tout moment par une catastrophe dont les conséquences seraient dramatiques. La sécurité de cette importante voirie, dont le Préfet nous affirme depuis plusieurs mois qu'elle n'est pas assurée, ne peut plus supporter les errements manifestés à propos de la procédure de lancement des travaux. Nous avons une responsabilité collective à ce sujet : ce sont les élus que l'on viendra trouver en cas d'incident grave et non pas les automobilistes, même fautifs, sur lesquels -on le sait bien- on ne peut plus compter du point de vue de la civilité.

Que l'on se soit accordé un mois supplémentaire pour effectivement sécuriser le contexte juridique de ce dossier apparaît normal mais, les services compétents nous assurant de la fiabilité de la procédure désormais engagée, que l'on sacrifie aujourd'hui la sécurité de plusieurs milliers de personnes au motif de querelles d'ordre politique ne m'apparaît pas acceptable du point de vue de notre responsabilité.

Je conclurai cette intervention en précisant que le Préfet a accepté de repousser la date butoir d'achèvement des travaux au 31 août 2007, acceptant lui-aussi cette concession pour répondre aux besoins cruciaux de sécurité. Nous ne pouvons pas collectivement nous rendre responsables de la pérennité de cette situation au-delà de cette date et, en tout état de cause, je considère que cela n'honorait pas notre responsabilité d'élus.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP.

M. JEANNOT : Monsieur le président, ce rapport a été l'objet, par deux fois, de vives discussions en commission sur la légalité

du texte. Ce n'est pas le bien-fondé des travaux qui améliorent à la fois les conditions de circulation et de sécurité qui est remis en question mais le montant de l'opération doit être réévalué de 205 000 €, soit le quart du montant initial, à la suite d'une mauvaise estimation du maître d'œuvre et révélée par l'ouverture -je dis bien l'ouverture- des plis de l'appel d'offres lancé.

Ce n'est pas la première fois que nous augmentons l'enveloppe financière d'une opération qui doit être réestimée au vu de certaines contraintes de chantier, en l'occurrence une contrainte de temps ou de planning, mais le rapport retiré lors de la dernière séance à la demande de la commission présente toujours une maladresse de rédaction dans son délibéré en autorisant la direction des grands projets à poursuivre l'analyse des offres après réévaluation. Ainsi, on continue à adapter le montant du marché à la remise des offres des candidats, ce qui est illégal ! Je dis bien illégal !

En tant qu'ancien président de la commission d'appel d'offres et à l'heure où la sécurité de nos actes est remise en question dans d'autres dossiers, il me semble opportun de vous signaler ce risque d'annulation. Et c'est pour cela que nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je tiens à signaler que, pour ce qui concerne les procédures suivies par le Grand Lyon, elles ne doivent pas être si mauvaises que cela puisque la FAQ (l'association française de la qualité) vient de certifier l'ensemble de nos passations de marché ISO 9001, c'est-à-dire une référence parmi les EPCI ou les grandes villes françaises. Donc je crois que nous pouvons, en responsabilité, aller de l'avant.

Je comprends bien, monsieur Jeannot, qu'ici ou là, il puisse y avoir d'autres intérêts, vous le savez bien comme moi.

M. JEANNOT : Non, non, monsieur le président, je ne peux pas vous laisser dire cela dans cette salle ! C'est incroyable d'entendre un truc pareil !

M. LE PRÉSIDENT : Non, non, ce n'est pas incroyable.

M. JEANNOT : Non, non ! Je suis désolé, vous politisez et cela c'est très dangereux !

M. LE PRÉSIDENT : Je ne politise pas, j'individualise, si vous me permettez !

M. JEANNOT : Vous verrez bien, on a déjà perdu un appel d'offres !

M. LE PRÉSIDENT : Oui, je sais, je sais quelles entreprises, je sais qui sont ceux qui défendent ces entreprises.

M. JEANNOT : Président, je n'ai aucun intérêt là-dedans ! Je suis très vexé !

M. LE PRÉSIDENT : Je ne parle pas à vous, monsieur Jeannot.

M. JEANNOT : Mais si, vous parlez à moi.

M. LE PRÉSIDENT : Mais à bon entendeur salut !

(Les groupes UMP et UPC, sauf M. Barthelémy, Mmes Bargoin et Isaac-Sibille, M. Vaté, quittent la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - M. Barthelémy, Mmes Bargoin et Isaac-Sibille, M. Vaté (Union pour la Communauté) - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : groupe Les Verts,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4013 - déplacements et urbanisme - Lyon 4° - Tunnel sous la Croix-Rousse-Rénovation lourde - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4013. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Monsieur le président, le dernier rapport concerne le tunnel sous la Croix-Rousse et, plus précisément, une individualisation d'autorisation de programme qui va donner une priorité aux travaux qui ont trait à la sécurisation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Je voudrais prolonger le propos tenu tout à l'heure au sujet du pont Schuman et rappeler le lien à établir entre les deux projets, c'est-à-dire la rénovation lourde du tunnel avec le percement d'un éventuel tube supplémentaire qui, à notre sens, doit être étudié de concert avec le pont Schuman.

Ensuite, je voudrais rappeler qu'une campagne de mesures de la dispersion des polluants est en cours par le Coparty pour déterminer l'impact des rejets d'air vicié par les cheminées d'aération du tunnel sur la Croix-Rousse. Elle donnera lieu à une modélisation. Il est donc important que la rénovation lourde du tunnel ne concerne pas seulement les parties circulées situées au niveau du Rhône mais prennent en compte aussi les résultats de l'étude et décline plusieurs options, notamment concernant les systèmes de filtration.

Un rapport qui vote les études, un rapport d'orientation ; aussi, je crois utile de rappeler ce souhait car cela ne figure pas explicitement dans le dossier qui nous est soumis ce jour et je formule ce vœu que cela soit bien étudié dans les services de façon que nous votions sur un projet exemplaire quand nous arriverons au stade de la délibération de lancement des travaux.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - M. Barthelémy, Mmes Bargoin et Isaac-Sibille, M. Vaté (Union pour la Communauté) - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**Question orale de monsieur Bertrand
relative au contrat de régie intéressée en faveur d'ASF**

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons une question orale de monsieur Patrick Bertrand.

M. BERTRAND : Monsieur le président, c'est simplement concernant notre réunion de la dernière fois : nous avons voté à l'unanimité moins une voix le dossier 2007-3951 qui concernait l'avenant numéro 1 sur le contrat de régie intéressée en faveur d'ASF. Je voudrais savoir quelle suite vous comptez donner à cette délibération, d'autant plus que je m'étonne que la délibération qui nous avait été proposée aujourd'hui pour annuler cette délibération ait été retirée.

M. le vice-président LAURENT : En effet, la délibération 4041 a été retirée car les négociations n'ont pas encore abouti avec la société Openly sur une nouvelle rédaction de l'avenant.

Je rejoins Patrick Bertrand : nous avons tout faux sur la conduite de cet avenant que nous avons traité dans la précipitation et avec un manque évident de concertation avec la société Openly. Nous allons tout remettre à plat avant de vous proposer une autre mouture acceptée par les deux parties. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Mes chers collègues, s'il n'y a plus de questions diverses, la séance est levée.

(La séance est levée à 20 heures 35).
